

R. P. HENRI LE FLOCH
RECTEUR DU SÉMINAIRE FRANÇAIS DE ROME.

“*La Politique de Benoît XV,*”

RÉPONSE

AUX ARTICLES ANONYMES DE LA “*REVUE DE PARIS*,”

Les Papes n'ont besoin que de la vérité.

J. DE MAISTRE.

(2^e tirage)



PARIS
PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, rue Bonaparte, 82

1919

Ces pages, qui ont été publiées dans LE CORRESPONDANT du 10 mars 1919, sont une réponse aux articles mis au jour, sans nom d'auteur, par la REVUE DE PARIS et contenant un long acte d'accusation contre le Saint-Siège. Nous avons fait demander l'insertion d'une réplique à la direction de cette Revue: on nous opposa un refus inattendu.

H. LE FLOCH.

IMPRIMATUR:

FR. ALBERTUS LEPIDI, Ord. Praed., S. P. A. Magister.

IMPRIMATUR:

† IOANNES PALICA, Archiep. Philipp., Vicesgerens.



“ La Politique de Benoît XV „

Les Papes n'ont besoin que de la vérité.

J. DE MAISTRE.

La *Revue de Paris* a publié, le 15 octobre et le 1 novembre 1918, deux longs articles intitulés: *La Politique de Benoît XV*. Bien qu'elles visent à une certaine tenue littéraire, ces pages ne sont, au fond, qu'une diatribe venimeuse contre le Saint-Siège et un travestissement complet de l'action qu'il a déployée au cours de la guerre, aujourd'hui si glorieusement terminée. D'autres périodiques, comme *Le Mercure de France*, firent écho à la *Revue de Paris* et adressèrent au Saint-Siège les mêmes reproches. Dès les premières lignes de son réquisitoire (p. 872), le publiciste laisse entrevoir le but poursuivi, qui n'est rien moins que de détacher du Saint-Siège et du Pape les catholiques de France et des autres nations de l'Entente. N'est-ce pas là une des manifestations de la campagne franc-maçonique, dont le Vatican était depuis longtemps prévenu?

Quoi qu'il en soit, l'auteur des articles reconnaît que le Saint-Siège a fait tout ce qui était en son pouvoir pour réduire les horreurs de la guerre, mais il prétend que le Souverain Pontife, malgré ses affirmations réitérées ¹, n'est pas demeuré impartial; que toute son at-

¹ En maintes circonstances le Saint-Siège a manifesté sa pensée et expliqué son attitude au sujet de la guerre; mais il l'a fait plus solennellement et comme en résumé dans sa note du premier août 1917 aux chefs des nations belligérantes. « Dès le début de notre pontificat, dit Benoît XV, au milieu des horreurs de la terrible guerre déchaînée sur l'Europe, nous nous sommes proposé trois choses entre toutes: garder une parfaite impartialité vis-à-vis de tous les belligérants, comme il convenait à celui qui est le Père commun et qui aime tous ses enfants d'une égale affection; nous efforcer sans cesse de procurer à tous le plus de bien possible, sans acception de personnes, sans distinction de nationalité ou de religion, comme l'exigent aussi bien la loi universelle de la charité, que la suprême charge spirituelle à nous confiée par le Christ; enfin, pour répondre égale-

titude, au contraire, ses paroles comme ses actes, prouvent qu'il fut, dès l'ouverture des hostilités, favorable aux Empires centraux au préjudice des puissances de l'Entente. Cette réponse montrera par quels procédés et sur quels fondements l'auteur a voulu établir sa thèse diffamatoire. La vérité, enfouie à plaisir sous un amoncellement de suppositions, se dégagera pleinement, nous l'espérons, et l'on verra que le Pape, fidèle à l'attitude historique du Saint-Siège, a constamment suivi la triple norme qu'il s'était imposée dès le début de la guerre: une parfaite impartialité, une universelle charité, une mission pacificatrice. « *La Politique de Benoît XV* », en dépit du ton cauteux et des déclarations de l'auteur, apparaîtra ce qu'elle est en réalité: une œuvre de passion et « le pamphlet d'un partisan ».

Le contempteur du Saint-Siège a jugé bon de ne pas signer ses articles; cela manque au moins d'élégance. Il affirme qu'il fait profession de catholicisme. Ce certificat qu'il se décerne, a tout l'air d'une étiquette frauduleuse pour mieux faire accepter une marchandise avariée. Appartient-il à l'Eglise par son baptême? Nous l'ignorons, mais il est certain qu'il abuse étrangement du nom et du caractère de catholique. Le cardinal Amette, archevêque de Paris, le lui a dit, en des termes très graves, dans *La Semaine religieuse* de son diocèse, à la date du 9 novembre 1918: « Cardinal de la Sainte Eglise romaine et pasteur de ce diocèse, nous avons le devoir de protester contre ces attaques et de mettre en garde nos fidèles contre l'esprit qui les anime. L'auteur qui se cache sous le voile de l'anonymat, déclare qu'il fait profession de catholicisme: on n'a pas le droit de se dire catholique quand on traite de la sorte le Chef de l'Eglise ». A cette protestation hautement autorisée se sont unies les voix d'autres cardinaux et évêques de France.

Nous suivrons dans cette réponse les divisions des articles ¹, en réfutant successivement les thèses principales qui sont les bases fra-

ment à notre mission pacificatrice, ne rien omettre, autant qu'il était en notre pouvoir, de tout ce qui pourrait contribuer à hâter la fin de cette calamité... ».

¹ Pour plus de clarté dans les renvois, nous appelons « Chapitres » les divisions énoncées en chiffres romains (I, II.....) et « Paragraphes » les divisions marquées en chiffres arabes (1.°, 2.°...).

giles de cette œuvre de légendes et de faussetés. Mais il nous est impossible de relever une à une toutes les inexactitudes, toutes les erreurs de détail, toutes les affirmations gratuites, toutes les historiettes fantaisistes qui fourmillent dans ces articles et qui, dépourvues de toute espèce de valeur probante, ne servent qu'à piquer vainement la curiosité et à gonfler inutilement la compilation.

Qu'on nous permette de le dire, dès le début de ce travail, nous habitons la ville de Rome depuis de longues années, dans des conditions qui nous mettent à même de bien connaître les personnes et les choses de la Curie romaine, et de suivre assurément mieux que l'auteur des articles de la *Revue de Paris*, ce que celui-ci appelle avec désinvolture « le vrai jeu de la politique vaticane ». Enfin il nous a été donné d'avoir accès, en toute liberté, aux archives de la Secrétairerie d'Etat, d'y prendre des informations, d'y faire des recherches et d'y puiser ainsi des renseignements qui garantissent à nos lecteurs la documentation et les conclusions de ces pages ¹.

¹ Les *Nouvelles Religieuses*, dans leur éditorial du 1 novembre 1918, sous la signature collective de leurs directeurs, ont élevé une éloquente protestation contre ce pamphlet, dont le numéro de 15 novembre de la même Revue a donné une première réfutation.

I.

« Les intérêts du Saint-Siège et les deux coalitions ».

Dans ce premier chapitre (p. 874-882), le publiciste anonyme prétend démontrer que, si le *devoir doctrinal* devait incliner le Saint-Siège à se ranger du côté de l'Entente et à condamner l'Allemagne et ses complices, coupables d'avoir déchaîné la guerre, d'autre part, ses *intérêts* lui imposaient une sorte de nécessité « psychologique » de favoriser les Empires centraux. Avec un faux semblant de modération, il excuse en quelque manière le Pape d'avoir marché dans une voie où il « était fatalement engagé » ; mais c'est pour faire tomber sur lui d'autant plus lourdement le reproche d'une flagrante partialité en faveur de l'Allemagne.

Pour comprendre les intérêts de l'Eglise catholique et ce qu'on appelle « la politique de Benoît XV », au cours de ces quatre années de guerre, il est nécessaire d'élever le débat, car on se méprendrait gravement sur la signification des actes du Saint-Siège, si l'on n'avait devant les yeux la notion exacte de la constitution de l'Eglise et le but tout surnaturel qui lui fut assigné par son Fondateur. Puisque l'écrivain que nous combattons se dit catholique, il ne pourra trouver mauvais que nous lui rappelions des vérités qu'un catholique ne doit jamais perdre de vue.

La tâche de l'Eglise, enseigne Léon XIII, est « de continuer à travers les siècles la sublime et divine mission que Jésus-Christ avait reçue de son Père... ; elle a ainsi pour but le salut éternel des âmes ; aussi, par sa nature intime, elle embrasse tout le genre humain et ne connaît aucune limite, soit dans l'espace soit dans le temps »¹. Elevée au-dessus de tous les Etats particuliers, *catholique* dans tout le sens du mot, l'Eglise cherche le bien surnaturel de tous les hommes, sans distinction de race ni de langue. Véritable « mère des

¹ Encyclique *Immortale Dei*, sur la constitution chrétienne des Etats, 1 novembre 1885.

peuples », son « esprit est un esprit d'humanité, de douceur, de concorde, de charité universelle ; et sa mission, semblable à celle du Christ, est, par son essence, pacifique et pacificatrice, car elle a pour objet la réconciliation de l'homme avec Dieu. De là, l'efficacité du pouvoir religieux à réaliser la vraie paix parmi les hommes, non seulement dans le domaine de la conscience, comme l'Eglise le fait journellement, mais encore dans l'ordre public et social, en la mesure où la liberté lui est laissée de faire sentir son action. Cette action, chaque fois qu'elle put s'exercer directement dans les grandes affaires du monde, a toujours eu pour résultat le bien général... Des contradictions et des oppositions viendront peut-être empêcher çà et là les effets que pourrait produire ce pouvoir religieux, mais la force elle-même en demeure immuable et indéfectible. Aussi, quelle que soit la fortune des temps, l'Eglise de Dieu poursuivra toujours sa marche avec sérénité, semant partout les bienfaits à pleines mains. Son but est le ciel, mais son action embrasse le ciel et la terre, car toutes choses, celles qui sont au ciel et celles qui sont sur la terre, ont été unies dans le Christ »¹.

L'Eglise est donc fidèle à sa mission, quand elle travaille à faire régner la paix dans le monde. « Se souvenant constamment des prescriptions et des exemples de son divin Fondateur, qui voulut être appelé *roi pacifique* et fit annoncer sa naissance par de célestes cantiques : *pax hominibus*, l'Eglise désire que les hommes reposent dans *la beauté de la paix*, et sans cesse, dans ses prières, elle supplie Dieu de tenir éloigné des peuples le fléau de la guerre »².

On reconnaîtra sans peine que, des principes exposés, découle pour le Saint-Siège un devoir strict de garder une attitude de complète impartialité entre les divers partis politiques d'une même nation, comme aussi entre les différentes puissances du monde. « L'Eglise, dit encore Léon XIII³, étant une société non seulement parfaite, mais supérieure à toute autre société humaine, a le droit et le devoir de ne pas se faire la servante des partis ni de se plier servilement aux exigences changeantes de la politique... Tirer

¹ Discours de Léon XIII aux cardinaux sur le désarmement, 11 avril 1899.

² Allocution *Nostis errorem*, sur la mission pacificatrice de l'Eglise, 11 février 1889.

³ Encyclique *Sapientiae christianae*, 10 janvier 1890.

l'Eglise à un parti et vouloir, en fin de compte, qu'elle aide à vaincre des adversaires politiques, serait faire *un abus énorme de la religion* ». Et l'on comprendra que ce devoir d'impartialité s'impose encore plus rigoureusement, quand la guerre vient à éclater entre deux ou plusieurs puissances. Dans ce cas, le Souverain Pontife, en sa qualité de père commun de tous les fidèles, ne doit « tenir pour aucun des deux partis », comme le proclamait à son tour Benoît XV, le 22 janvier 1915¹.

Mais l'impartialité du Saint-Siège ne veut pas dire insensibilité et n'enlève rien à ses prédilections traditionnelles. Pour s'en convaincre, il suffit de relire la lettre écrite, en plein milieu de la guerre, le 23 avril 1915, par le cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat, au nom du Souverain Pontife, au cardinal Amette, archevêque de Paris. En voici un extrait : « ... Il est bien naturel que la sollicitude du Père commun des fidèles se tourne de préférence vers ceux de ses fils qui témoignent plus vivement leur respect et leur affection à son égard. De ce nombre méritent une mention particulière ses fils de France, les enfants de cette nation qui, à juste titre, a été appelée la fille aînée de l'Eglise, qui donna toujours des preuves splendides de sa générosité envers les œuvres catholiques, spécialement pour les missions, et qui présente en ce moment, et depuis plusieurs mois, d'un bout à l'autre de son territoire, à l'armée comme dans les ambulances et les hôpitaux, et jusque dans la moi-

¹ L'histoire enseigne que le Saint-Siège a maintenu cette attitude dans toutes les guerres qui, comme la dernière, n'avaient pas un rapport direct avec les intérêts religieux. A ce propos, nous citerons volontiers une lettre de Mgr Duchesne (28 février 1918) au R. P. Misonne :

« Y a-t-il dans l'histoire une autre circonstance où l'on ait vu le Pape intervenir en des litiges politiques sans connexion avec les intérêts religieux dont il a la charge, évoquer à lui le différend et le trancher, appliquant ensuite les sanctions dont il disposait ? Je réponds que je ne connais aucun fait de ce genre. Peut-être y en a-t-il qui m'aient échappé ; mais il incombe à celui qui allègue contre le Pape actuel l'attitude de ses prédécesseurs de préciser les faits qui lui semblent établir qu'il y a réellement des différences d'attitude. Le Saint-Siège est resté neutre dans la guerre de cent ans, laquelle était née d'une différence dans la manière d'interpréter le droit successoral, relativement à la couronne de France. Si d'autres cas se sont produits, des cas analogues, dans lesquels aucun intérêt religieux ne soit engagé et dans lesquels le Pape se soit porté juge, on les examinera. Pour le moment je crois que les attaques contre Benoît XV doivent chercher un autre terrain que celui-là ». (Voir *Les Nouvelles religieuses*, 15 juin 1918, p. 355 ; et Misonne, *Le Pape, la Belgique et la guerre*, p. 17-18).

dre bourgade, des manifestations de foi et de piété dont le Saint Père est grandement consolé »¹.

Le principe d'impartialité ne doit pas non plus empêcher le Souverain Pontife, suprême gardien de la loi morale, de condamner les crimes dont les nations belligérantes pourraient se rendre coupables. Quoi que prétende l'auteur des articles, la suite de ce travail fera voir avec quelle constance le Pape, sans se mêler à la lutte, et dans les termes que les circonstances lui conseillaient, s'est acquitté de ce devoir, tout en restant toujours fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, d'une impartialité absolue.

Le bref exposé de ces principes, qui éclairent toutes les questions relatives aux rapports entre l'Eglise et l'Etat, démontre que les vrais et seuls intérêts de l'Eglise et du Saint-Siège se résument dans l'unique question du salut des âmes. Quant à la politique de Benoît XV, elle n'est, comme celle de Léon XIII, comme celle de tous les Papes, que l'ensemble des moyens suggérés par la prudence, suivant la diversité des temps et des lieux, pour atteindre, le mieux possible, la fin assignée à l'Eglise par son divin Fondateur².

Or l'anonyme de la *Revue de Paris* veut faire croire que les intérêts du Saint-Siège étaient plus favorisés par les Empires centraux que par les puissances de l'Entente ; et qu'« une sorte de fatalité le poussait à servir leurs desseins » (p. 881). Quelles preuves apporte-t-il à l'appui de ses affirmations paradoxales ?

Il exagère d'abord à plaisir les torts des nations de l'Entente envers le Saint-Siège, en passant sous silence les services rendus et

¹ Cette lettre ne fait-elle pas écho à celle que le Pape Grégoire IX, le 20 oct. 1239, écrivit à saint Louis, dans laquelle il est dit que « le pays de France, plus que tous les autres pays de la terre, a reçu du Seigneur une prérogative d'honneur et de gloire ».

² Voici un échantillon du *catholicisme* de l'auteur : « Le Saint-Siège, ayant ses intérêts particuliers, est libre d'avoir sa politique particulière, à condition toutefois qu'il ne prétende pas la couvrir de son autorité religieuse et l'imposer comme une obligation de conscience aux catholiques du monde entier. Mais les papes n'ont pas coutume d'entrer en de si subtiles distinctions ; ils ne considèrent pas leur charge apostolique, ainsi que nous faisons en France, dans l'abstrait, sans compter avec les contingences humaines. Leur force est de tout confondre, la politique avec la religion, l'intérêt du Saint-Siège avec l'intérêt de l'Eglise et l'intérêt de l'Eglise avec l'intérêt général, pour tourner la politique générale aux fins de leur politique particulière et utiliser aux fins de leur politique particulière l'ascendant qu'ils tiennent de leur mission religieuse » (p. 880-881). Un ennemi déclaré du Saint-Siège pourrait-il parler différemment ?

les mérites acquis par plus d'une d'entre elles. « D'une part, dit-il, le tsar de Russie, rival du Pontife Romain, sentinelle toujours en garde contre les progrès de l'adversaire, geôlier sévère et trop souvent cruel de ceux qui dans son empire se soustrayaient au joug de l'Eglise orthodoxe; le roi d'Angleterre, schismatique lui aussi, et de plus hérétique, plus tolérant sans doute, mais non moins rebelle à l'universelle juridiction de Rome; le gouvernement français, indifférent à la foi religieuse, hostile aux congrégations, pillleur du sacré patrimoine et surtout infidèle à la vieille alliance qui avait si longtemps uni l'Eglise et sa fille aînée; puis l'Italie, la Roumanie, l'Amérique: incompréhensible coalition de tout ce que le Saint-Siège avait jamais redouté, haï, et combattu dans le passé et dans le présent, de l'autocratie césaro-papiste et des forces démocratiques » (p. 876). Tous ceux qui ont médité les enseignements de l'histoire et suivi la marche des événements contemporains se rendront compte de la singulière confusion de ces jugements.

Dans cette énumération, l'auteur des articles a omis la Belgique. Ce silence signifierait-il que, selon lui, le Saint-Siège n'avait aucun motif d'aversion pour cet infortuné pays? Ce serait donc déjà un point acquis. Le Saint-Siège n'avait pas non plus de plainte à formuler contre le peuple anglais et américain, ni contre leurs gouvernements; bien au contraire, pour de puissants motifs il se félicitait de leur parfaite loyauté et de leur sens pratique de la liberté. On ne comprend pas davantage pourquoi il devait tant haïr la Roumanie. Il sera question plus loin de la Russie. Quant à la France et à l'Italie, si le Saint-Siège avait eu dans le passé des difficultés avec leurs gouvernements, il n'ignorait pas que, dans cette guerre, il s'agissait surtout des peuples aux prises les uns avec les autres.

Si l'on réfléchit aux caractères des diverses nations engagées dans cette guerre et aux sentiments religieux qui animent la majorité des sujets qui les composent, on verra avec évidence que le Saint-Siège avait un intérêt suprême à souhaiter la restauration de la Belgique et la conservation de la France comme grande puissance, deux nations foncièrement catholiques. Supposons un instant (c'est l'anonyme qui nous oblige à faire cette hypothèse) que le sort des armes eût relégué la France au rang de puissance de second

ordre et privé la Belgique de son indépendance, qu'est-ce que le Saint-Siège aurait eu à gagner dans cette double catastrophe? Au contraire que n'aurait-il pas perdu? Ne savait-il pas tous les services rendus à la cause du catholicisme par la France et, proportion gardée, par la Belgique? Pouvait-il ignorer, par exemple, le nombre de missionnaires que donnent ces deux peuples pour la diffusion de l'Evangile, leur générosité inépuisable pour la Propagation de la Foi et l'Œuvre de la Sainte-Enfance, leur fécondité prodigieuse pour le recrutement des Congrégations qui se dévouent à l'enseignement chrétien de la jeunesse et à toutes sortes d'œuvres de religion et de bienfaisance? S'il est vrai que, dans cet ordre d'idées, ces deux nations n'ont point de rivales, comment le Saint-Siège aurait-il pu rester indifférent à leur écrasement? Pouvait-il espérer trouver ailleurs que chez elles l'immense appui qu'elles lui donnent pour la vie de l'Eglise catholique?

Parallèlement on exagère les services des Empires centraux et on se tait sur leurs prévarications: « D'autre part, est-il dit, les deux empereurs ¹: celui-ci catholique, dur régent de l'Eglise, mais prodigue de démonstrations extérieures, de serments de fidélité, de protestations d'attachement; celui-là huguenot, regorgeant de mépris pour le catholicisme, mais habile à flatter, et résolu, pour exploiter une aussi puissante force internationale, à soutenir la papauté, à favoriser son influence, et à lui donner quelques semblants de gages; tous deux forts du droit divin dont le Saint-Siège se réclame, et qu'il oppose au principe démocratique comme le seul fondement et la meilleure garantie de l'autorité légitime » (p. 877).

« Huguenot, regorgeant de mépris pour le catholicisme »: ce jugement porté sur l'ex-empereur Guillaume aurait dû persuader son auteur que le Saint-Siège, qui ne se laisse prendre ni aux grimaces de cour ni aux cadeaux intéressés, ne pouvait guère envisager d'un œil favorable la victoire finale de l'empire allemand, tandis qu'il avait mille raisons d'appréhender l'anéantissement ou l'abaissement de nations catholiques, telles que la Belgique et la France. Les concessions elles-mêmes que le Saint-Siège se vit contraint de faire à

¹ L'anonyme oublie la Bulgarie et la Turquie: pense-t-il par hasard que le Saint-Siège nourrissait des sentiments de tendresse, même à l'égard de la Turquie?

l'Allemagne *ad evitanda mala majora*, sous les pontificats de Léon XIII et Pie X, et qui sont énumérées avec complaisance dans une note (p. 877), comme des gages de bienveillance spéciale, loin d'être un argument en faveur de la thèse de l'anonyme, viennent confirmer, au contraire, ce que nous disons¹. Enfin la dernière phrase: *tous deux* etc., révèle une ignorance profonde de la question. Le droit divin, dont se réclame le Saint-Siège, n'est opposé au principe démocratique, entendu dans son vrai sens, que dans l'imagination de l'anonyme. S'il n'y a de pouvoir que celui qui vient de Dieu: « *Non est potestas nisi a Deo* », quiconque détient l'autorité légitime, qu'elle lui soit transmise par hérédité ou par voie d'élection, se trouve être le mandataire de Dieu. Cela est vrai d'un président de république moderne, créé par le suffrage, comme d'un roi ou d'un empereur, héritier d'une dynastie séculaire. Quel besoin particulier avait donc le Saint-Siège de rechercher les faveurs des empereurs d'Autriche ou d'Allemagne?²

La vérité est que durant cette guerre, qui n'a pas eu d'égale dans l'histoire, le Saint-Siège a dû se trouver dans une position

¹ Pour prouver que le Saint-Siège favorisait la propagande austro-allemande, l'anonyme donne ici (p. 878) les noms de quelques Supérieurs ecclésiastiques et religieux, originaires des Empires centraux et cite certaines fondations se rapportant à ces pays. Il serait facile de dresser une autre liste, bien plus longue, pour la France. On pourrait montrer en outre 1.° que les Supérieurs religieux dont parle l'anonyme, sont élus par les suffrages de leurs confrères de toute nationalité, et que le Saint-Siège n'intervient que pour confirmer l'élection déjà faite; 2.° que la liste présentée par l'anonyme renferme bien des erreurs. Mais nous préférons négliger ces détails, qui n'ont d'importance que pour les esprits superficiels et prévenus.

² Signalons en passant une autre erreur de l'anonyme dans son parallèle entre les peuples belligérants. Il ne craint pas d'écrire (p. 875) que l'autorité du Souverain Pontife dans l'ordre spirituel n'est acceptée de toute l'Eglise que depuis le Concile du Vatican. Sait-il que celui qui ne la reconnaît pas, se sépare de l'Eglise? - Entre autres paradoxes, celui-ci mérite une mention spéciale: « Telle étant la situation, il n'y a pas lieu de s'étonner si le Pape a pris ombrage des vues de la France et de l'Angleterre sur l'avenir de l'Empire ottoman, en particulier de la Terre-Sainte et de la Mésopotamie » (p. 879). Est-ce que par hasard le Saint-Siège aurait préféré la Turquie à la France et à l'Angleterre? Le Saint-Siège non seulement n'a pas favorisé la politique allemande de pénétration religieuse en Orient, mais, aux pressantes insistances des Empires centraux pour obtenir que les religieux français éloignés fussent remplacés définitivement par des allemands, il a toujours répondu: *nihil innovetur*. L'administration provisoire des Vicariats apostoliques du Cameroun, Togo, Dar-es-salam et de la Préfecture Apostolique de Lindi a été confiée à des missionnaires français ou de pays neutres, en remplacement des missionnaires allemands.

des plus graves et des plus critiques. D'un côté, il ne pouvait envisager sans terreur la perspective de la victoire définitive de l'Allemagne, victoire qui aurait marqué le triomphe du luthéranisme et du rationalisme avec l'écrasement de la France et de la Belgique. De l'autre côté, il voyait aussi avec la plus vive appréhension la réalisation des promesses faites à la Russie en cas de victoire de l'Entente¹. Ils sont nombreux ceux qui pensent que l'accomplissement de ces promesses aurait compromis gravement la liberté, l'indépendance et la civilisation européenne; sous le régime bien connu des tsars², leur réalisation aurait certainement amené, dans un avenir prochain, la disparition complète du catholicisme oriental. Devant une situation si angoissante et les effroyables calamités que multipliait la guerre, on comprend que le Saint-Siège ait multiplié, au nom de la religion et de l'humanité, les invitations les plus pressantes pour amener les peuples belligérants à conclure une paix juste et durable. Les clauses de cette paix furent exposées dans la note du premier août 1917, adressée par Benoît XV aux chefs de toutes les nations en guerre, répétées ensuite substantiellement par M. Lloyd George dans son discours solennel du 1 janvier et par le président des Etats-Unis, M. Wilson, dans son message du 16 janvier 1918³.

¹ Le Saint-Siège, bien avant la publication des documents secrets de Pétrougrade, connaissait les promesses que la France et l'Angleterre avaient faites à la Russie en cas de victoire: la Pologne dans ses anciennes frontières, autonome, mais unie militairement à la Russie, liberté de rectification des frontières entre la Russie et l'Allemagne, entre l'Autriche et la Russie; occupation d'une grande partie de l'Arménie, de Constantinople et de la zone voisine, y compris les détroits, etc. On savait aussi à Rome, de source autorisée, que le gouvernement russe se proposait de faire de la basilique de Sainte-Sophie le *Vatican* de toute l'orthodoxie, avec un patriarche unique dépendant de l'empereur.

² Qu'on se rappelle la conduite des autorités russes en Galicie, en dépit des promesses du généralissime au commencement de la guerre et malgré l'immense intérêt militaire et politique, qui en exigeait l'accomplissement. La violation du droit international au préjudice de l'Eglise catholique était si évidente, que la Russie elle-même n'osa la contester. Cette violation fut condamnée dans l'allocution consistoriale du 22 janvier 1915.

³ Tous les esprits de bonne foi ont reconnu cette correspondance intime entre l'Appel du Pape et les propositions des Alliés. Le député Lucci le proclamait à la tribune de la Chambre italienne, à la session de février 1918: « Entre la Note du Pape et les derniers discours de Wilson et de Lloyd George, il n'y a pas de différence fondamentale ». Beaucoup de journaux et de revues ont fait le parallèle de ces documents en démontrant qu'ils ne diffèrent point substantiellement; les discours descendent dans les détails, tandis que l'Appel du Pape pose les principes généraux. Du reste personne ne peut s'étonner de

Nous ne voulons pas clore ce premier chapitre sans relever une phrase par laquelle le publiciste semble vouloir en quelque sorte excuser ses attaques contre le Saint-Siège : « Les Allemands, dit-il, même luthériens, en louent l'orientation actuelle (du Saint-Siège); il doit être permis aux Français, même catholiques, de la critiquer » (p. 874). L'assertion que les Allemands auraient approuvé l'orientation du Saint-Siège dans cette guerre mondiale est exactement le contraire de la vérité. L'Allemagne et ses alliés non seulement ne se sont pas montrés satisfaits de l'attitude du Saint-Siège, mais souvent ils lui ont reproché d'être trop favorable à leurs ennemis; à tel point que le chancelier de Hertling lui-même se crut obligé, en sa qualité de catholique, de défendre le Souverain Pontife devant l'empereur; tandis que (le fait mérite d'être signalé) jamais le Saint-Siège n'a reçu de remontrances de la part des gouvernements de l'Entente. La dernière protestation de l'Allemagne n'est pas ancienne; elle remonte au 22 mai de l'année 1918. L'ex-empereur Guillaume, au cours d'une audience accordée à un Abbé bénédictin, se répandit en paroles de colère contre le Saint-Siège, auquel il reprocha amèrement sa partialité pour l'Entente, exagérant certains faits qui, à son avis, prouvaient que le Vatican, impartial en apparence dans son langage, était en réalité un adversaire de l'Allemagne¹.

Si l'anonyme est excusable de n'avoir pas connu ces plaintes officielles ou semi-officielles, pouvait-il ignorer les attaques de la presse, en particulier des journaux allemands, contre le Pape, par exemple après le consistoire du 4 décembre 1916 qui portait à huit

cette ressemblance, si l'on réfléchit que l'Appel pontifical ne faisait que réunir les différentes clauses sur lesquelles les puissances belligérantes étaient tombées plus ou moins d'accord. — Voir les articles excellents du R. P. Y. de la Brière, dans la Revue *Les Etudes* (5 juillet, 5 septembre, 5 octobre et 20 novembre 1917).

¹ En Allemagne on critiquait avec âpreté l'attitude du Saint-Siège. On réclamait notamment, pour l'avenir, l'admission, en proportion plus forte, de dignitaires allemands aux charges de la Curie romaine. Bien plus, de hautes personnalités allemandes, que leurs fonctions renaient dans des pays neutres, et qui, en raison de ces fonctions mêmes, auraient dû faire usage d'un langage plus modéré, prenaient ouvertement pour objet de leurs invectives et de leurs impertinences la Secrétairerie d'Etat, l'accusant « de se laisser conduire par l'Entente, de duper l'Allemagne par des paroles banales, tandis qu'elle comblait l'Entente de précieux services et d'assurances publiques de sympathie ». Ces mêmes personnages avaient coutume d'ajouter, en guise de menace : « Les catholiques allemands ouvriront un jour les yeux et le Saint-Siège recevra ce qu'il mérite ».

le nombre des cardinaux français contre deux cardinaux allemands¹; ou après la publication de la note pontificale du 1 août aux chefs des nations belligérantes; ou après la prise de Jérusalem par les armées alliées; ou après la condamnation par Benoît XV des actes criminels qui ont souillé cette guerre et déshonoré l'humanité? Dans ces récriminations, c'est le cardinal Gasparri qui est particulièrement visé, à cause de ses sentiments bien connus de sympathie et d'amitié pour la France, sentiments qu'il ne cherche, d'ailleurs, pas à dissimuler, tout en restant fidèle à l'attitude d'impartialité que le Saint-Siège s'est imposée dès le commencement de la guerre.

Bref, il arriva ce qui devait arriver : chacun des deux groupes de belligérants, s'efforçant de gagner à sa cause le Souverain Pontife, ferme dans son impartialité, a mal compris, mal interprété le rôle du Saint-Siège, et dans les deux camps aucune attaque ne lui a été épargnée².

¹ Quoique la censure allemande eût mis obstacle à la campagne d'hostilité que la presse libérale s'était proposé de faire en cette occasion contre le Saint-Siège, les attaques des journaux allemands les plus répandus furent si violentes, que le cardinal de Hartmann se vit obligé de faire entendre des représentations au chancelier Bethmann Hollweg (lettre du 9 février 1917).

² En voici un exemple. Un aumônier militaire, M. André Pruvost, qui fut prisonnier en Allemagne, écrivait à son retour de captivité une lettre qui a été publiée par la *Croix* le 4 déc. 1918. L'aumônier rend compte d'une conversation avec un docteur et professeur en médecine, ami de Ludendorff. Au cours de la conversation se posa la question du Pape.

« — Ah ! me dit le docteur, cette question est bien grave. Tous les journaux allemands qui ne sont pas catholiques, disent que le Pape est trop français et que l'Allemagne n'a rien à attendre de lui, l'influence des cardinaux français auprès du Vatican ne pouvant pas être contre-balancée par celle des cardinaux allemands, moins nombreux. La grande masse du peuple pense comme ces journaux, et les bruits les plus divers qu'on fait courir sur le Pape, tel que l'envoi d'argent fait par le Vatican à la France pour soutenir la guerre contre l'Allemagne, sont acceptés et augmentés par la foule. Les catholiques, certains au moins, et ils sont nombreux, blâment, eux aussi, l'attitude du Pape pendant cette guerre, trouvant dans toutes ses notes des tendances contraires à l'Allemagne. Moi personnellement, ajoutait-il, comme catholique, je tiens à défendre le Pape et je dis qu'il est neutre; je le fais par devoir, mais je sens bien cependant qu'il n'est pas pour les allemands.

« Et il ajouta ses regrets que dans des circonstances aussi graves il n'y eût pas plus d'impartialité de la part du chef de l'Eglise.

« J'avais tenu à ne pas l'interrompre pour avoir toute sa pensée sur ce point, mais je me suis hâté ensuite de lui dire : — Le Pape est jugé de la même façon par la presse française en général, par la masse du peuple et par un grand nombre de catholiques, avec cette différence toutefois que les faveurs que vous lui reprochez d'avoir pour la France, chez nous, on lui reproche de les avoir pour l'Allemagne.

« Je ne parvins pas à le convaincre, et il me manquait les preuves, trop nombreuses hélas ! que j'eusse pu relever dans la presse française pour lui prouver mes dires.

II.

« Les sources ».

Sous cette rubrique l'auteur des articles traite, dans un second chapitre (p. 882-891), des sources où il a puisé la matière de ses attaques et où se trouve, selon lui, la véritable pensée du Saint-Siège au sujet de la guerre.

Pour s'assurer de la véritable pensée d'un gouvernement, surtout lorsqu'il s'agit d'affaires d'une importance capitale, il existe un seul moyen: s'en tenir à ses déclarations, auxquelles tout le reste doit être subordonné. Aux déclarations doivent se joindre les faits de gouvernement, pourvu qu'ils soient nettement avérés et contrôlés dans toutes leurs circonstances, et qu'ils soient de nature à manifester clairement le sens authentique de la pensée gouvernementale. Quant aux publications de presse et aux narrations de personnes privées, elles n'expriment pas autre chose que l'opinion personnelle de leurs auteurs. Il peut se faire qu'elles soient conformes à la vérité; mais aucun gouvernement n'admettra qu'on les range parmi les sources à consulter pour découvrir sa véritable pensée; et lorsqu'on surprend ces récits en contradiction avec les déclarations officielles ou vraiment officieuses, le simple bon sens exige qu'on les considère comme non avenus, avant même que le gouvernement intéressé ne leur ait infligé un démenti; à plus forte raison quand le désaveu a été formulé.

Ce critérium, sur lequel il ne saurait y avoir de controverse, doit être appliqué aux actes du Saint-Siège, aussi bien qu'à ceux de n'importe quel gouvernement.

Le Saint-Siège, demeurant fidèle à l'impartialité absolue qu'il s'était fixée comme ligne de conduite dès le début du conflit, laissa, après la cessation de la neutralité de l'Italie, pleine liberté d'opinion à la presse catholique au sujet de la guerre. Exception fut faite pour l'*Osservatore Romano*, dont nous parlerons plus loin.

Cette liberté explique une certaine diversité de tendances dans les journaux et chez les écrivains catholiques ¹. Elle démontre également qu'on n'a pas le droit de rendre le Saint-Siège responsable des opinions de tel journal ou de tel écrivain, favorables à tel ou tel groupe de belligérants, à moins d'avoir la preuve que ces opinions concordent avec ses déclarations officielles ou officieuses, ou bien qu'elles ont été suggérées par le Pape lui-même ou par la Secrétairerie d'Etat ².

A la suite de la publication de l'interview Latapie, le cardinal Gasparri, dans sa note du 6 juillet 1915, écrivait au ministre de la Belgique: « A votre pénétration ne peut certainement pas échapper que la vraie pensée de Sa Sainteté doit être puisée dans ses actes publics et officiels et non dans les publications ou narrations privées; souvent la passion politique fait mal entendre les mots, qui, ensuite, répétés de bouche en bouche, prennent quelquefois des proportions fantastiques ». Ces paroles, qui se retrouvent dans la lettre du 11 juillet 1915 au cardinal archevêque de Paris, doivent être appliquées à tous ceux qui, de bonne ou de mauvaise foi, prétendent avoir reçu du Pape ou de son Secrétaire d'Etat, des confidences en opposition avec les déclarations officielles ou officieuses du Saint-Siège.

L'anonyme, au contraire, voudrait appliquer, à la recherche de la pensée pontificale, le critérium suivant: « Ses apologistes,.... dit-il, auraient raison (d'en appeler aux actes publics et officiels), si les textes étaient clairs et la réalité conforme aux textes. Mais outre que les textes officiels sont pour la plupart équivoques et sujets à deux interprétations contradictoires (!), il y a toutes sortes de commentaires officieux ou privés, et parfois d'autant plus

¹ Tant que l'Italie se maintint dans la neutralité, le Saint-Siège recommanda à la presse catholique italienne de ne pas gêner la politique du gouvernement; une fois l'Italie entrée en guerre, le Saint-Siège laissa aux journaux catholiques, (à l'exception, bien entendu, de l'*Osservatore Romano*) aussi bien qu'aux simples citoyens, pleine liberté d'adhésion. Le plus grand nombre des journaux prit ouvertement parti pour l'Entente.

² Plus d'une fois les Empires centraux ont élevé des plaintes au sujet du langage de certains journaux catholiques, surtout du *Corriere d'Italia*. La réponse a toujours été la même: le Saint-Siège, ayant laissé aux catholiques pleine liberté d'opinion sur la guerre, pouvait sans doute conseiller une modération de langage, mais non imposer un changement d'opinion.

autorisés qu'ils engagent moins la responsabilité du pontife, des interviews, des confidences, des campagnes de presse, d'innombrables manifestations qui, étudiées ensemble, sévèrement critiquées, contrôlées les unes par les autres, donnent leur sens authentique aux textes officiels et aux actes publics, manifestent les secrets penchants, et révèlent, avec le secret de certaines démarches diplomatiques qui se croyaient plus sûrement dissimulées, le vrai jeu de la politique vaticane » (p. 882-883).

Aucun gouvernement n'accepterait ce principe d'investigation de sa pensée, surtout en affaire capitale. Si l'on admet que le *raccontar* peut l'emporter sur le document officiel, que devient la certitude historique? On peut mettre au défi d'établir la sincérité de n'importe quelle déclaration gouvernementale, si on pose comme condition qu'elle ne devra pas être contredite par des informations venant des sources énumérées par l'anonyme de la *Revue de Paris*. Un adversaire du gouvernement trouvera toujours que les déclarations officielles ne sont pas claires et voudra découvrir la pensée gouvernementale dans les affirmations privées, favorables à sa thèse, fussent-elles les moins autorisées.

Puisqu'on prétend appliquer cette méthode aux actes du Saint-Siège, en cherchant à faire planer sur sa franchise des soupçons de duplicité, nous répondrons deux choses. Premièrement nous dénonçons de nouveau cet écrivain soi-disant catholique qui a l'audace d'accuser publiquement le Souverain Pontife de manquer aux lois élémentaires de la probité, et de violer ce commandement de Dieu qu'il a la charge d'enseigner au monde: « Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement ». En second lieu, l'anonyme admettra au moins que les documents officiels, fussent-ils du Saint-Siège, ont en leur faveur la présomption, pour employer le langage du droit. Par conséquent, il lui appartient de prouver que la vérité se trouve, non dans le document officiel, mais dans telle ou telle affirmation ou communication privée qu'il oppose. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de faire appel à ce principe d'une incontestable évidence ¹.

¹ L'anonyme, ayant achevé son travail, s'est trouvé subitement en face d'un opuscule qui paraît l'avoir mis dans un grand embarras. Voici en quels termes (pag. 188, note) il se tire de cette difficulté: « Ces pages étaient écrites quand parut sous ce titre *Le Pape*,

Parmi les diverses sources d'informations qui, au sens de l'auteur des articles, révèlent la pensée du Souverain Pontife sur la guerre, il faut placer les journaux et notamment l'*Osservatore Romano*, le *Corriere d'Italia*, l'*Unità Cattolica* et le *Bastone* ¹.

Rappelons pour les lecteurs peu renseignés ou mal informés ce que personne n'ignore à Rome, à savoir que l'*Osservatore Romano* contient une rubrique officielle bien connue, munie d'un titre spécial, et que, pour tout le reste, le journal a champ libre, sous la dépendance toutefois de la Secrétairerie d'Etat. En quoi consiste au juste cette dépendance? Il ne peut être question de surveiller la rédaction, ou de revoir les épreuves avant le tirage définitif: on a autre chose à faire à la Secrétairerie d'Etat. Mais on donne des instructions aux rédacteurs; on peut demander des insertions, au besoin, des rectifications; même, s'il y a lieu, on ne ménage pas les avertissements ou les blâmes. Au sujet de la guerre, on prescrit formellement de garder la plus stricte impartialité. Cela étant, s'il arrive que l'*Osservatore Romano*, par quelque inadvertance, publie dans la partie non officielle une nouvelle inexacte ou une appréciation non conforme aux directions reçues, (le cas est rare, mais il n'est pas inouï), on n'a pas le droit, comme le prétend l'anonyme, d'en faire remonter la responsabilité jusqu'à la Secrétairerie d'Etat, à moins qu'il ne soit prouvé que l'insertion a été faite par ordre. Quelques exemples feront mieux comprendre cette distinction fondamentale, que l'anonyme dissimule à ses lecteurs.

M. Van den Heuvel, ayant été nommé ministre auprès du Vatican, l'*Osservatore Romano*, dans la partie non officielle, publia

la Belgique et la guerre, par l'abbé Octave Misonne (Paris, 1918), une nouvelle apologie de Benoît XV. Au lecteur de juger laquelle des deux thèses est la vraie, celle de cet auteur ou la mienne [c'est nous qui soulignons]. M. l'abbé Misonne a eu en mains un choix de documents fournis par la Secrétairerie d'Etat. Mais comme il en a usé sans critique, il en a tiré des conclusions fausses. Son œuvre prouve, avec la droiture de l'ouvrier, sa parfaite ignorance de la politique pontificale: l'histoire n'en retiendra rien ». Avec nous l'histoire retiendra: 1° Que l'anonyme a établi clairement l'opposition des deux thèses: celle qui est fondée sur les documents officiels et celle qui n'est pas fondée sur les documents officiels; 2° Que cette dernière thèse est la sienne, et de son propre aveu.

¹ Faute de mieux, l'anonyme n'hésite pas à appuyer ses attaques contre le Saint-Siège sur l'autorité de journaux notoirement anticléricaux, tels que *Il Piccolo* (p. 214 en note), *Il Messaggero* (p. 210)!

la note suivante, quelques jours avant la cérémonie de présentation des lettres de créance :

« Pour faire suite à ce qui précède (c'est-à-dire à une note du *Tijd* du 3 mars, relative à certaines accusations portées par divers journaux contre Mgr Tacci, nonce de Belgique), nous reproduisons ce passage de la *Kölnische Volkszeitung* : « Le fait que le ministre auprès du Saint-Siège, le vieux baron d'Erp,... s'est retiré de ses fonctions, a donné lieu à des commentaires tendancieux sur les relations entre le Saint-Siège et le nonce apostolique Mgr Tacci, qui a été accusé de montrer des sympathies pour l'Allemagne. On a fait courir le bruit qu'il avait offert un grand dîner aux autorités allemandes, à Bruxelles, et offensé ainsi gravement le peuple belge A la suite de cette nouvelle, qui appartient, comme d'autres du même genre, au domaine de la fantaisie, le Vatican était sur le point de rappeler à Rome le nonce apostolique; mais le gouvernement belge a découvert le piège, comme il ressort des remerciements qu'il a adressés au Pape, à propos du passage sur la Belgique, dans son allocution aux cardinaux. En outre, le fait d'avoir donné aussitôt un successeur au baron d'Erp peut être considéré comme une preuve des intentions du gouvernement de conserver à l'avenir de bonnes relations avec le Saint-Siège..... Le nouveau ministre belge est l'ancien ministre de la justice, Van den Heuvel. Dans son opuscule : *La violation de la neutralité de la Belgique*, traduit aussi en italien et dont les exemplaires ont été répandus à profusion dans les cercles politiques et religieux, l'auteur expose à son point de vue les événements que tout le monde sait. Par le ton passionné avec lequel cet opuscule est écrit, par les jugements qui y sont formulés, *on peut se rendre compte* [c'est nous qui soulignons] *en quel esprit le diplomate belge remplira sa mission* ».

La rédaction de l'*Osservatore* reçut le désaveu qu'elle méritait pour cette insertion. Comme le même article du journal allemand fut reproduit aussi par le *Mattino* de Naples, l'anonyme affirme (p. 889), sans l'ombre d'une preuve, que la transmission doit être imputée à Mgr Tedeschini, par l'entremise de son prétendu commissionnaire, M. Oreste Daffinà, attaché à la chronique parlementaire de l'*Osservatore*. Mgr Tedeschini nous a formellement dé-

claré n'avoir connu l'article de l'*Osservatore*, et celui du *Mattino*, qu'après leur publication. C'est sur son initiative personnelle que le blâme fut infligé à l'*Osservatore*, le seul des deux journaux que le Saint-Siège pouvait atteindre.

Une semaine plus tard eut lieu la cérémonie de la présentation des lettres de créance de M. Van den Heuvel. A cette occasion, le Pape prononça un discours, dans lequel il se plut à montrer sa sympathie pour le nouveau ministre et la nation belge dont il était le représentant. Or qui le croirait? l'anonyme fait entendre (p. 889) que la pensée intime et réelle du Saint Père et ses sentiments (d'hostilité contre la Belgique!) doivent être recherchés non dans ce discours solennel, mais dans la note de l'*Osservatore*, qui n'était ni officielle ni officieuse, et au sujet de laquelle le journal, nous l'avons dit, fut réprimandé¹.

Le 24 février 1918, M. le baron von Hertling, chancelier d'Allemagne, invitait le gouvernement belge à s'aboucher en conversation privée avec les Empires centraux. Le rédacteur de l'*Osservatore*, s'occupant de cette affaire et se rappelant que le Pape avait suggéré, en vue de la paix générale, des pourparlers officieux, comme préludes aux négociations officielles, crut bon d'approuver la démarche du chancelier. Le rédacteur avait oublié une chose essentielle : dans sa proposition, le Saint Père visait des pourparlers entre tous les belligérants, et non pas des tentatives particulières d'une nation belligérante, agissant séparément de ses alliés. Le journal reçut une sévère admonestation et dut publier d'urgence une rectification dans le numéro du lendemain. Mais l'anonyme, fidèle à sa méthode, assure (p. 215) que l'impression « la plus sincère et la seule authentique » sur la pensée de la chancellerie pontificale est celle que produit l'article désavoué!

Une dernière remarque à propos de l'*Osservatore*. La première année de la guerre, des plaintes furent transmises à la Se-

¹ L'anonyme aurait pu apprendre de M. Van den Heuvel lui-même que non seulement ses rapports officiels avec le Vatican ont été toujours très corrects, mais qu'il s'est plu à entretenir des relations de cordiale amitié avec tous les membres de la Secrétairerie et avec le cardinal Gasparri en particulier, à tel point que le Vatican ne put éviter à ce sujet les remontrances d'un représentant d'une puissance ennemie de la France.

crétairerie d'Etat par les représentants des nations belligérantes, y compris ceux des Empires centraux encore à Rome, au sujet des télégrammes publiés dans ce périodique et naturellement favorables tantôt aux uns, tantôt aux autres. On critiquait non seulement les télégrammes, mais la place même qu'ils occupaient dans les colonnes du journal. Pour couper court à toute récrimination, il fut convenu que l'*Osservatore*, en première page de chaque numéro, publierait la note suivante: « L'*Osservatore Romano*, en conformité avec le programme de stricte impartialité qu'il s'est imposé dès le commencement, en présence du conflit actuel, publie les télégrammes qui lui sont communiqués par l'*Agence Stefani*, au sujet de la guerre, à simple titre d'information pour ses lecteurs, sans assumer en rien la responsabilité des nouvelles qu'ils contiennent, ni les faire siennes en aucune façon ».

Le *Corriere d'Italia* n'est pas rétribué par le Vatican. Il est par conséquent plus indépendant¹. Mais, journal catholique, il accepte les communications qui lui sont faites, dans de rares circonstances, par la Secrétairerie d'Etat. Ce qui a été dit de l'*Osservatore Romano* s'applique donc à plus forte raison au *Corriere*: les opinions exprimées par le journal restent sa propriété. Elles lui appartiennent, et on ne peut les attribuer en aucune façon à la Secrétairerie, à moins qu'elles n'émanent de ses bureaux, ce qui est alors toujours manifeste. A Rome, personne ne s'y trompe.

En novembre 1914, le cardinal Sevin, archevêque de Lyon, écrivait au Saint Père et l'informait que, dans son diocèse, on se montrait très irrité contre les journaux de la *Società editrice*, lesquels, et quelquefois l'*Osservatore* lui-même, se faisaient l'écho de vœux contre la France en faveur de l'Allemagne. L'archevêque ajoutait qu'on en rendait responsable le Saint-Siège. Le cardinal Secrétaire d'Etat se fit un devoir de répondre en ces termes: « Votre Eminence n'ignore pas que, dès le début de la guerre actuelle, le Saint-Siège, embrassant dans une même sollicitude les pasteurs et les fidèles de l'Eglise universelle, s'est proposé de garder et a cons-

tamment maintenu l'impartialité la plus stricte et la plus absolue à l'égard des différentes nations belligérantes, et qu'il l'a recommandée d'une façon péremptoire à la presse catholique et à celle de Rome en particulier. Je puis vous assurer que ces directions et ces conseils du Saint-Siège ont été fidèlement suivis soit par l'*Osservatore Romano*, qui est sous sa dépendance directe, soit par le *Corriere d'Italia*, principal organe de la *Società editrice* ». Il résulte clairement de paroles si autorisées, combien est fausse la conclusion de l'anonyme quand il se permet d'écrire (p. 884-885): « On ne saurait parler plus net. Le Saint-Siège revendique la pleine responsabilité de ce que publient ses deux journaux; il l'a donc et personne n'a le droit de la lui contester ». L'assertion est fausse pour le *Corriere*; elle est fausse également pour l'*Osservatore* dans la partie non officielle. Du reste, quelques mois plus tard, aussitôt que l'Italie eut déclaré la guerre, le *Corriere*, profitant de la liberté qui lui était laissée, se rangea parmi les partisans les plus déclarés de l'Entente.

L'*Unità cattolica*, dirigée jadis avec beaucoup de verve par don Margotti, se publie à Florence. Cette circonstance de lieu, à elle seule, suffit à faire comprendre d'abord, qu'il n'y a jamais de communiqués officiels ou officieux de la Secrétairerie d'Etat faits à l'*Unità Cattolica*; ensuite, que la vigilance du Saint-Siège sur la direction politique et doctrinale de ce journal, ou la dépendance dont parle l'anonyme (p. 884 en note), ne peut être que très relative. D'où la conséquence qu'à l'*Unità Cattolica* doit particulièrement s'appliquer ce que nous avons dit des journaux catholiques qui paraissent à Rome, c'est-à-dire que la responsabilité de ce que publie cette feuille lui revient tout entière et ne saurait être attribuée au Saint-Siège. La tiare et les clefs qui servent de motifs d'ornement à l'en-tête du journal et qui ont attiré l'attention de l'anonyme, n'ajoutent rien à son autorité. Que de magasins les arborent en Italie, sans vendre toujours des articles pontificaux!

Le principe énoncé que la responsabilité des opinions, jusqu'à preuve évidente du contraire, n'appartient qu'au périodique qui les publie, - principe sur lequel on ne saurait trop insister, - doit être appliqué aussi à l'importante revue romaine, la *Civiltà Cattolica*,

¹ Un communiqué officiel de l'*Osservatore* a déclaré tout récemment encore que le *Corriere d'Italia* n'est pas un organe officieux du Vatican.

et aux autres publications catholiques, surtout à celles qui sont éditées loin de Rome.

Reste le défunt *Bastone*, hebdomadaire illustré, soi-disant humoristique, courant après l'esprit sans jamais l'atteindre et souverainement fastidieux. L'anonyme affirme que cette feuille de bas étage faisait partie de la presse que « *le Vatican dirige sans engager ouvertement sa responsabilité* » (p. 885). Ceux qui ont vécu à Rome à l'époque où paraissait le *Bastone*, haussent les épaules et se demandent quelle foi mérite un écrivain qui présente une pareille publication comme dirigée par le Vatican et susceptible de faire connaître par ses informations la pensée même du Souverain Pontife. Le *Bastone* était si peu dirigé par la Secrétairerie d'Etat que le cardinal Gasparri, il nous l'a affirmé lui-même d'une manière catégorique, n'a jamais lu cette feuille, qui ne lui a jamais été adressée; il n'a jamais eu avec son directeur aucun rapport ni direct ni indirect. L'Allemagne, dit-on, lui servait régulièrement trois mille francs par mois; ce qui est certain c'est que le Saint-Siège, contrairement à ce qu'on laisse entendre, ne lui a jamais accordé le moindre subside et n'a aucune responsabilité à ce sujet. Peu importe que la subvention allemande, à l'insu du Vatican, ait été transmise par le camérier Gerlach, sur les instances d'un ecclésiastique allemand mis en demeure de quitter Rome en 1915; ou que les versements aient été faits par l'expéditionnaire Ambrogetti, l'homme d'affaires et l'ami du camérier.

A Bologne paraissait un autre périodique illustré, le *Mulo*, du même genre que le *Bastone*. La première année de la guerre, le *Mulo* s'étant permis de publier une caricature du roi d'Angleterre, le ministre anglais auprès du Saint-Siège adressa une plainte au cardinal Secrétaire d'Etat, qui écrivit à l'archevêque de Bologne. Celui-ci fit aussitôt disparaître le numéro suivant, déjà préparé, et arrêta toute autre publication offensante. Et comme le *Bastone* s'était permis de publier également des articles et des caricatures hostiles aux nations alliées de l'Entente, par conséquent en opposition avec l'impartialité recommandée alors à la presse par le Saint-Siège, l'*Osservatore Romano*, le 15 janvier 1915, dans un communiqué officiel, expliqué le lendemain par un article officieux, déclara que ces « journaux il-

lustrés qu'on dit catholiques » ne pouvaient pas recevoir les suffrages des vrais catholiques, et qu'ils étaient formellement blâmés et réprouvés par le Saint-Siège. Voilà les organes dépositaires des intimes et secrètes pensées de la diplomatie vaticane, qui doivent, d'après l'anonyme de la *Revue de Paris*, prendre la place des documents officiels eux-mêmes! ¹.

A propos de journaux, l'auteur ajoute encore: « Il y a des publications que ne souffrirait pas sans difficulté la presse proprement catholique. C'est pourquoi la chancellerie apostolique s'est ménagée dans d'autres journaux des intelligences; elle peut ainsi leur communiquer des notes qui, une fois publiées par eux, leur sont empruntées par la presse proprement catholique, et reproduites à titre de simple information ». Et il ajoute en note: « Ainsi, par exemple, les notes vaticanes ² du très laïque *Tempo* de Rome sont rédigées sur les indications de la Secrétairerie d'Etat par don Pucci ... agent du cardinal Gasparri » (p. 887). Que don Pucci rédige ou non la chronique vaticane du *Tempo*, nous ne pouvons ni l'affirmer, ni le nier, car nous l'ignorons; mais qu'il soit l'agent du cardinal Gasparri, qu'il élabore sa rubrique de la chronique vaticane d'après les indications de la Secrétairerie d'Etat, nous pouvons, de source autorisée, infliger sur ce point à l'écrivain de la revue un démenti formel.

Après les journaux viennent les entretiens privés, qui, toujours d'après le même auteur, précisent bien mieux que les déclarations publiques, officielles ou officieuses, la véritable pensée du Pape et

¹ Dans un procès criminel, jugé par le tribunal militaire de Rome, Mgr Tedeschini, cité comme témoin et interrogé incidemment sur le directeur du *Bastone*, un des inculpés, répondit que le Vatican n'avait pas de reproches à lui faire « en matière de foi ». Cela suffit à l'anonyme pour transformer le *Bastone* en journal dirigé par la Secrétairerie d'Etat. Le cardinal Vannutelli, doyen du Sacré-Collège, interrogé en la même occasion, déclara que le *Bastone* (dirigé par la Secrétairerie d'Etat!) lui paraissait un organe de spéculation louche.

² Au sujet de cette rubrique qu'on trouve jusque dans les pires journaux, l'*Osservatore Romano*, dans l'article mentionné plus haut, a publié cette note adressée aux nombreux lecteurs qui se laissent prendre par les formules: « Les notes vaticanes, les instructions de source vaticane sûre, les paroles recueillies dans les cercles vaticans, que d'honnêtes lecteurs lisent sans méfiance dans certains journaux, ne sont le plus souvent que des commérages inventés de toutes pièces dans l'unique but de compromettre le Saint-Siège ».

du cardinal Gasparri. De certaines de ces conversations il sera question dans les chapitres suivants; contentons-nous ici de présenter au lecteur quelques personnages qui tiennent les grands rôles dans la fantasmagorie de l'anonyme.

Voici d'abord le P. Angelucci (p. 879), très digne religieux servite, jadis curé de Saint Marcel. Quel rapport a-t-il avec le Vatican? Aucun, ni personnel, ni épistolaire. S'occupe-t-il de politique? Jusqu'à présent on le savait zélé promoteur de la dévotion au Crucifix, dont l'image miraculeuse est vénérée dans l'église de Saint-Marcel; mais on ignorait qu'il s'adonnât à la politique et à la propagande germanophile. La police italienne, qui ne l'a jamais inquiété, l'ignorait aussi, de même que son vénéré supérieur général, le R. P. Lépicier, un bon français de Vaucouleurs, qui n'aurait pas manqué de faire son devoir en rappelant son inférieur à l'ordre¹.

C'est ensuite don Lucantonio (p. 190), ancien capucin, qui a consacré ses veilles à un travail intitulé: *La supernazionalità del Papato*. On ne saurait dire que cet ouvrage ait eu un grand

¹ L'anonyme, au sujet du P. Angelucci, dit en note (p. 879): « L'église San Marcello a été jusqu'à ces derniers mois le plus ardent foyer de propagande germanophile qui se soit vu à Rome: cérémonies, prédications, pèlerinages, anniversaires, tout y était prétexte à exalter l'Allemagne, à dénigrer l'Entente, à salir la France, à énerver le peuple italien et à prôner la paix. Il n'était pas jusqu'aux mendiants accroupies sur le seuil qui n'implorassent des visiteurs un petit sou pour la paix, *un soldino per la pace* ». Surpris qu'une propagande germanophile si intense et si variée ait pu nous échapper, nous avons interrogé le R. P. Lépicier. Voici sa réponse qui contribuera à instruire les lecteurs sur les procédés de l'anonyme:

« Vous me demandez ce que je pense des passages de la *Revue de Paris* où l'auteur anonyme des articles sur « la politique de Benoît XV » met en cause le Père Angelucci de Saint-Marcel. Mon avis est que ces passages sont un amas de « fantaisie », où les affirmations tendancieuses et les insinuations les plus offensantes se donnent libre carrière, sans aucun respect de la vérité et de la justice.

« D'abord on y présente le P. Angelucci comme curé de Saint-Marcel, ce qui est faux, cette paroisse ayant été abolie par Pie X en 1909. On y dit en second lieu que l'église de Saint-Marcel « a été jusqu'à ces derniers mois le plus ardent foyer de propagande germanophile qui se soit vu à Rome ». Chose étrange! la « questura », qui a son siège dans le couvent même de Saint-Marcel, n'a rien su de ce scandale entretenu sous ses propres yeux, au centre même de Rome, pendant plusieurs années!!!! Et cependant personne n'ignore avec quelle vigilance attentive la police de Rome a surveillé et combattu les courants et mouvements à tendance germanophile. Est-il possible d'admettre, d'une part, qu'elle ait ignoré le « foyer » incriminé, s'il a vraiment existé, et d'autre part qu'elle aurait eu la faiblesse de laisser « exalter l'Allemagne, dénigrer l'Entente, salir la France et énerver le peuple italien » sans intervenir, sans arrêter et réprimer le scandale? ... « Cérémonies, prédications,

succès de librairie, car l'on en chercherait vainement une recension dans quelque revue. Cependant, c'est à ce livre qu'on nous invite à recourir, si nous voulons pénétrer enfin jusque dans les derniers replis de la pensée pontificale. On va jusqu'à nous montrer le Saint-Père lui-même, en dépit de *la sollicitudo de toutes les églises*, inspirant l'auteur, dirigeant la composition de la brochure et pourvoyant lui-même à la révision des épreuves! Quel tableau! Evidemment l'anonyme a été victime d'un mauvais plaisant, qui a voulu abuser de sa crédulité. Le P. Angelucci et don Lucantonio, interprètes authentiques de la pensée pontificale, au-dessus

pèlerinages, anniversaires » dit-on, tout était prétexte à la propagande malsaine. Mais le caractère même de ces réunions et de ces manifestations était essentiellement d'ordre public! Comment donc, encore une fois, comment expliquer dans ces circonstances, l'ignorance ou le silence de la « questura »?

« D'ailleurs, on se garde bien de préciser. Puisque le catholique anonyme de la *Revue de Paris* était si bien renseigné, il aurait dû, ce semble, documenter ses lecteurs et leur faire connaître les points précis de l'accusation: n'était-ce pas l'honnêteté même? ... Au lieu de cela, il reste dans le vague, dans le général et n'allègue aucun fait particulier à l'appui de sa cause. Pardon! Il invoque le fait des « mendiants accroupies sur le seuil de l'église implorant des visiteurs un petit sou pour la paix: *un soldino per la pace*! N'est-ce pas se moquer des lecteurs?

« Mais ces prédications, ces pèlerinages, ces anniversaires, ces cérémonies? ».

« D'abord, de quels anniversaires est-il question? non pas, je pense, des anniversaires de Saint Marcel ou de Constantin, célébrés avant que la guerre n'éclatât. Probablement, on fait ici illusion aux anniversaires de Saint Léon III et d'Innocent III, célébrés il y a deux ans, et à l'occasion desquels le P. Angelucci tint un cours de conférences sur l'action des Papes en faveur du peuple chrétien. L'âme de ces anniversaires était le comité « *Pro Petro primo Papa* », et dans ce même temps le P. Angelucci et son comité eurent occasion de visiter en pèlerinage les tombeaux de ces Papes, dont le premier se trouve dans la Basilique Vaticane, le deuxième à Saint-Jean de Latran. Il y eut aussi, en mars 1916, le grand pèlerinage romain à Saint Pierre, où le Crucifix miraculeux de Saint-Marcel fut exposé à la vénération des fidèles pour obtenir de Dieu la cessation des calamités qui affligeaient le monde.

« Après cela, est-il nécessaire d'ajouter que les cérémonies auxquelles il est fait allusion, sont les cérémonies en usage dans les principales églises de Rome, c'est-à-dire, des prières pour la paix, telles que les a ordonnées le Cardinal Vicaire, non point certes pour une paix allemande ou pour une paix contraire aux intérêts de l'Entente, mais pour une paix basée sur la justice, telle que la veut notre Saint Père.

« Ces simples réflexions édifieront, je l'espère, vos lecteurs sur la valeur à attacher aux allégations de cette *Revue* sur le P. Angelucci et l'église de Saint-Marcel. Quant à moi, tout le monde sait que je n'ai à prendre de leçon de patriotisme de personne, et je regarde comme superflu d'ajouter que, si quelqu'un de mes religieux se permettait de faire une propagande contre l'Entente ou quelqu'une des nations de l'Entente, je n'hésiterais pas à user envers lui de toute mon autorité. Dieu merci, je ne crois pas avoir à en venir là ».

même des documents officiels! Ces choses-là peuvent se dire au loin; à Rome elles font plutôt sourire.

Pourtant le P. Angelucci et D. Lucantonio ont une existence certaine et un état civil connu; le cas de Benedetto Governa (p. 185) est plus grave. Quel est en réalité ce personnage? L'anonyme a cherché à le savoir et n'y a pas réussi plus que nous-même. « Il semble, dit-il, tenir de très près à Mgr Tedeschini »; et il ajoute en note « si tant est que ce Prélat soit, comme il y a lieu de le croire, l'auteur ou l'inspirateur des notes publiées par le *Mattino* et la *Kölnische Volkszeitung* ». Nous avons interrogé Mgr Tedeschini et les autres membres de la Secrétairerie d'Etat; du haut en bas retentit la même réponse: *chi lo conosce?* Quant à la supposition que Mgr Tedeschini puisse être l'auteur ou l'inspirateur des notes publiées par ces deux journaux et de ce qui a paru sous la signature de Benedetto Governa, c'est une pure calomnie, inventée de toutes pièces. Le mythique Benedetto Governa aurait fait circuler une lettre insolente à l'adresse du cardinal archevêque de Paris, datée du 16 février 1915, lettre non imprimée, mais simplement dactylographiée et dont le texte a échappé à toutes nos recherches, comme à celles de la Secrétairerie d'Etat. L'anonyme, toujours très hospitalier, accueille cette lettre comme une des sources qui renseignent sur la véritable pensée du Saint-Siège relativement à la guerre! ¹

Un autre inconnu au Vatican, non plus un personnage d'invention, vient tenir compagnie à Benedetto Governa; c'est l'avocat Henri Bafile (p. 218). Celui-ci habite à Busca, dans le Piémont, et a publié une brochure intitulée: *La formola della pace*. « Aucun signe matériel, dit l'anonyme, ne donnait à penser que la cour romaine fût pour rien dans la publication, ni même que le catholicisme y eût affaire; on n'y saisissait pas trace de préoccupations religieuses ni morales; Dieu n'y était point nommé: le Pape non plus; on n'y parlait que de droit pur et de science positive ». Comment va-t-il s'y prendre pour attribuer cet ouvrage au Vatican, ou tout au moins pour faire croire que le Vatican en est l'inspirateur? Rien de plus simple: M. Bafile est créé parent de Mgr Tedes-

chini, et Busca est voisin de Demonte, résidence de M. Crispolti, un des *leaders* catholiques italiens, ce qui explique toutes sortes de rapports mystérieux. Ingénieuse combinaison! En admettant même qu'elle fût fondée, comment prouverait-elle que la brochure ait été inspirée par le Vatican? Mais elle est tout à fait imaginaire. Il est facile, en effet, de s'assurer que Mgr Tedeschini n'a aucun degré de parenté avec M. Bafile; et quant au marquis Crispolti, il déclare dans le *Cittadino* de Gênes du 28 nov. 1918, que M. Bafile lui est parfaitement inconnu et qu'il n'a appris l'existence de son opusculé que par une lettre de Trévise.

M. Latapie ne pouvait pas manquer de figurer dans la galerie des personnages révélateurs de la véritable pensée du Saint-Siège (p. 890). On connaît son interview parue dans la *Liberté* de Paris, le 22 juin 1915. Muni d'une lettre de présentation, M. Latapie fut reçu par le cardinal Gasparri. Après quelques paroles de compliments sur des matières banales, il demanda que Sa Sainteté voulût bien lui accorder une audience privée. Il obtint cette faveur, ayant donné au cardinal sa parole d'honneur que rien ne serait publié. Pourtant, quelques jours après paraissait l'interview qui altérerait entièrement la pensée du Souverain Pontife. L'*Osservatore Romano* et le *Corriere d'Italia*, dans des communiqués officiels, dénoncèrent la mystification ¹, et déclarèrent qu'aucune partie de l'interview ne reproduisait exactement la pensée du Pape, que certaines parties la dénaturaient complètement et que d'autres enfin étaient de toutes pièces œuvre d'imagination. Il est bien entendu qu'entre la version de M. Latapie et celle du Souverain Pontife, confirmée par son Secrétaire d'Etat, l'anonyme choisit la première; mais ses préférences ne suffirent pas à établir la vérité historique. D'après les principes de logique rigoureuse que nous avons posés au commencement de ce chapitre, il faudrait *prouver*, au sens strict du mot, que c'est M. Latapie qui a dit la vérité. On n'a même pas essayé de faire cette preuve ².

¹ L'anonyme écrit: « Après cinq jours de réflexion le cardinal Gasparri fit au *Corriere d'Italia* des déclarations officielles » (p. 890). Il oublie (simple oubli!) que le cardinal Gasparri était alors absent de Rome et que la protestation fut publiée dès son retour.

² A propos de cette interview, il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici ce qu'a écrit le marquis Crispolti dans l'article déjà cité: « Je me trouvais dans l'antichambre

¹ Au sujet de Benedetto Governa voir aussi une note au chap. III, paragraphe 2.

Terminons ce chapitre par un mot sur le marquis Crispolti. Brillant écrivain, catholique convaincu et pratiquant, il vit retiré dans son château de Demonte, petit village du Piémont, et ne vient à Rome qu'à de rares intervalles, consacrant son temps aux bonnes œuvres, qu'il interrompt quelquefois pour faire des tournées de conférences, ou pour rédiger des articles fort estimés, destinés de préférence au *Cittadino* de Gênes, au *Momento* de Turin et généralement reproduits par la presse catholique. Quels que soient les mérites de cet écrivain, il serait cependant injuste d'attribuer au Souverain Pontife tout ce qu'il dit, tout ce qu'il écrit, tout ce qui ressort de ses articles ou de ses conférences, à moins encore qu'il ne soit prouvé que ses opinions lui ont été suggérées par le Saint-Siège ou qu'elles sont conformes à ses déclarations officielles ou officieuses. Parmi les dépositaires de la pensée pontificale, d'après l'anonyme, M. Crispolti a été le premier à l'honneur : « Il est, dit-il (p. 883), ou du moins il a été jusqu'au mois de Juillet 1917, le plus qualifié commentateur des documents pontificaux ». Que cela ait été, c'est possible ; mais il importe de remarquer que l'écrivain-conférencier ne se contentait pas de faire de simples commentaires ; il ex-

du Vatican avec le publiciste français, attendant son tour d'audience qui venait immédiatement après le mien. Comme le thème sur lequel il s'entretint avec le Saint Père était celui du jour, il était naturel qu'il fût aussi le nôtre, quand je fus admis à converser avec Sa Sainteté. Plus tard, en lisant l'interview de M. Latapie, je m'aperçus qu'elle était bien entremêlée de parcelles de vérité, mais c'étaient des parcelles qui, dispersées, sans liaison entre elles, n'empêchaient pas que l'ensemble ne restât ce qu'il était, un document faux. Pour exclure la mauvaise foi, admettons que l'auteur n'ait pas compris ou n'ait pas retenu, par défaut de mémoire, l'enchaînement des pensées du Souverain Pontife. Imaginons, par exemple, que le Pape lui ait dit : *Tel gouvernement a commis une faute, mais il l'a aussitôt réparée, et que l'auteur de l'interview, ne se souvenant que de la première partie, ait oublié la seconde. Qu'arrive-t-il ? Que le discours qui concluait à une excuse dans la pensée de celui qui l'a proféré se change en reproche. En confrontant l'entrevue de M. Latapie avec celle que j'avais eue moi-même, je voyais clairement comment la suppression de quelques paroles, nécessaires à l'intégrité et par conséquent à la véracité du texte, avait altéré fondamentalement, et en quelques points complètement renversé le sens des paroles du Saint Père. Moi qui n'ai pas l'habitude de prendre des notes de mes interviews, je reconstruisais de suite celle que j'avais eue moi-même, dès que j'appris la publication de M. Latapie ; mais je ne la publiai pas, parce que dans l'intervalle l'auteur s'entendit adresser des désaveux si autorisés que le mien eût été superflu. D'ailleurs serait-il nécessaire même aujourd'hui ? L'article de la *Liberté* est rempli d'énormités si grandes et si palpables, qu'il n'y a aucun moyen de le remettre charitablement sur pied, en séparant le vrai du faux. Ceci aurait pu se faire seulement si l'auteur m'avait consulté avant de le publier ».*

posait le plus souvent ses idées personnelles, dont il garde, lui seul, toute la responsabilité¹.

Voilà les principales sources d'informations dans lesquelles l'anonyme, dédaignant les textes officiels, est allé chercher les preuves de la prétendue partialité du Saint-Siège vis-à-vis des Empires centraux. Si l'on y ajoute son parti pris de dénigrer le Saint-Siège auprès des nations de l'Entente, il est facile de prévoir quelles seront ses conclusions, quand il abordera, dans les chapitres suivants, l'examen des faits.

¹ L'anonyme continue en note : « Son activité s'était fort ralentie depuis qu'il avait reconnu les torts de l'Austro-Allemagne et le bon droit de son pays ; mais il vient de rentrer en scène pour défendre, à l'occasion du premier anniversaire de la note pontificale du 1^{er} août 1917, l'œuvre de Benoît XV ». Nous répondons à l'anonyme, ce qu'il semble ignorer, que M. Crispolti avait reconnu les torts des Empires centraux dès le début des hostilités, et le droit de l'Italie, depuis son entrée en guerre. Comment concilier que, simultanément, son activité se soit fort ralentie et qu'il ait été « le plus qualifié commentateur des documents pontificaux ? » D'ailleurs les prétendues variations de ce personnage dans ses rapports avec le Vatican appartiennent au domaine de la pure fantaisie, et M. Crispolti lui-même, dans l'article cité plus haut du *Cittadino* de Gênes, a fait pleine justice des imputations de l'anonyme à ce sujet.

III.

“ La sentence pontificale „.

Après avoir énuméré les sources où il a puisé ses accusations, l'auteur des articles passe à l'exposition des faits qui, à son avis, prouvent la partialité du Saint-Siège. Les deux derniers chapitres sont donc la partie maîtresse du réquisitoire, tout ce qui précède n'étant que la préparation. Le troisième chapitre que nous allons examiner, est réservé aux faits d'ordre doctrinal, qui manifestent, au jugement de l'anonyme, une mentalité du Saint-Siège favorable aux Empires centraux et hostile à l'Entente.

L'auteur débute par des considérations générales sur un ton doctoral d'argumentateur et de moraliste, qui a pour mission de morigéner le Saint-Siège en même temps que d'éclairer l'opinion mondiale. Après quoi, avec la prétention d'illustrer sa pensée par les textes, il en appelle aux documents officiels et se permet, selon sa propre expression, de les « utiliser ensemble sans faire état de leurs dates » (p. 893). Sous prétexte d'en donner « la substance », il rédige, en style de pamphlétaire, un exposé des plus tendancieux et mensonger de la pensée du Saint-Siège.

A son sens, aucune des deux parties engagées dans ce grand procès ne l'emporterait, dans l'esprit du Saint Père, sur l'autre partie, au point de vue moral, et c'est une telle indifférence que le Souverain Pontife décorerait du beau nom d'impartialité (p. 895). - Accusation odieuse et ridicule! Le Saint-Siège ne saurait ignorer ce qu'enseigne la logique la plus élémentaire, à savoir que la justice ne peut se trouver à la fois, à titre égal, dans deux camps opposés. Mais le Pape, en sa qualité de père commun de tous les fidèles, ne pouvait, dans un conflit politique, mettre son influence religieuse au service des uns, pour le préjudice des autres. C'est dans ce souci constant de planer au-dessus des compétitions particulières, tout en faisant œuvre de charité et en revendiquant hautement les droits de la justice,

qu'il a fait consister son principe d'impartialité. Il n'a pas défini de quel côté se trouvait la responsabilité médiate ou immédiate de la guerre¹; mais doit-on de son silence déduire que, pour lui, cette responsabilité fut équivalente des deux côtés?

Passons aux preuves apportées en faveur de la thèse.

Plusieurs fois le Saint Père a condamné, mais toujours en termes généraux, les violations du droit international commises pendant cette guerre. Dans l'allocution consistoriale du 4 décembre 1916, il s'exprimait en ces termes: « Que voyons-nous de toutes parts dans cet immense conflit des peuples? Les choses saintes profanées et les ministres du culte, même revêtus des plus hautes dignités, indignement outragés, au mépris du droit divin et du droit des gens, des citoyens paisibles sont arrachés à leurs foyers et déportés au loin, malgré les larmes de leurs mères, de leurs épouses et de leurs enfants, des villes ouvertes et des multitudes sont exposées sans défense aux attaques de bombardements aériens sur terre et sur mer: tant de forfaits remplissent l'âme d'indignation et de douleur ». En raison du caractère général de cette condamnation, l'anonyme (p. 893, 895) conclut que, dans la pensée du Pape, les deux parties se valent et restent en équilibre, aucune d'elles n'étant moralement supérieure à l'autre.

Nous le demandons à tout homme de bon sens: dans l'hypothèse où l'une des nations de l'Entente se fût, comme l'Allemagne, rendue coupable de crimes contre le droit des gens, le Pape en bonne justice aurait-il pu restreindre sa condamnation à l'Allemagne? Soyons plus explicite. Dans le passage cité de l'allocution pontificale, le Saint Père vise les déportations de la Belgique et du nord de la France, aussi bien que celles de la Prusse orientale et de la Galicie, pratiquées par les armées russes en retraite². Or lui

¹ Était-il obligé de prononcer cette sentence? Le déchaînement des passions lui permettait-il de le faire sans danger grave de schisme? Connaissait-il les documents secrets des Chancelleries qui éclairaient la question? Dans quelle guerre purement politique le Saint-Siège a-t-il prononcé pareille sentence, pendant les hostilités?

² Les documents qui sont à la Secrétairerie d'Etat prouvent que les déportations de la Galicie et de la Prusse orientale ne furent pas moins terribles que celles de la Belgique et du nord de la France.

était-il possible, sans injustice, de désigner seulement les premières? De même, le Pape condamne les attentats commis contre les églises et les ministres de Dieu, en Belgique et en France, aussi bien qu'en Galicie et en Prusse orientale. Or pouvait-il, sans injustice, faire mention des premiers et passer les seconds sous silence? ¹ Du reste, bien que la protestation du Pape fût conçue en termes généraux, personne ne pouvait s'y tromper; et la voix publique, comme la presse, désignait suffisamment les coupables. Les noms de ceux-ci ne furent pas prononcés: quelle nécessité y avait-il de le faire? En évitant à dessein d'irriter inutilement les auteurs responsables des forfaits condamnés, le Souverain Pontife se réservait la possibilité d'intervenir efficacement en faveur des opprimés ².

L'anonyme essaie de trouver un autre appui à sa thèse dans l'appel du Pape aux puissances belligérantes en vue d'une paix juste et durable. A son avis, (p. 893, 895), une paix semblable, dans la pensée du Souverain Pontife, était destinée à sauvegarder l'ancien équilibre des puissances européennes. Assertion fautive et tout à fait arbitraire, car une paix sauvegardant l'ancien équilibre aurait pu n'être pas conforme à la justice. De plus, le Saint Père, tout en invitant les puissances à une paix juste et durable, demandait que, dans l'organisation future de l'Europe, on tînt compte, dans la limite du possible et de l'équité, des justes aspirations des peuples. Cet avertissement, s'il avait été accueilli, aurait nécessairement amené quelque altération dans l'équilibre des forces en Europe; et à qui s'a-

¹ L'anonyme écrit (p. 895): « Au Vatican.... si vous parlez de l'affaire Mercier, on vous répond par le cas Szeptycki ». En vérité, l'archevêque ruthène catholique de Lemberg fut plus durement maltraité que le cardinal Mercier, puisqu'il fut déporté au loin, dans l'intérieur de la Russie. Mais le Vatican n'a jamais établi une égalité quelconque entre les deux personnages, comme l'insinue l'anonyme. D'après lui encore, (p. 895, note) le gouvernement italien interdit à Mgr Szeptycki le passage de la frontière suisse, tandis que ce fut le Saint-Siège lui-même qui le pria de renoncer à son voyage à Rome. Enfin il ajoute comme bouquet final: « On croit généralement qu'il sera fait cardinal lors d'un prochain consistoire ». (sic)

² Au sujet des condamnations en termes généraux que l'anonyme reproche au Saint-Siège nous devons relever: 1.° que le Pape qui voit plus haut et plus loin que tout autre, est aussi le seul juge du moment à choisir et de la modalité à observer pour ses déclarations ou protestations, et que 2.° par conséquent prétendre lui dicter des lois ou censurer sa conduite, est une imprudence et une témérité. Ce sont des vérités qu'un catholique ne devrait jamais oublier.

dressait-il, sinon à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Russie, en faveur de la France, de l'Italie, et des nationalités sujettes à l'empire moscovite? Enfin le Pape proposait expressément que la garantie attachée pendant le siècle dernier à l'équilibre des puissances européennes, fût remplacée par la garantie que peuvent offrir l'institution d'une justice internationale et l'intervention d'une Ligue des Nations.

Il nous semble inutile d'insister davantage; venons-en aux faits énumérés et développés par l'anonyme.

1° - « La violation de la Belgique... »

Dans ce premier paragraphe l'auteur reproche au Saint-Siège de n'avoir pas condamné le forfait commis par l'Allemagne contre la foi jurée des traités et le droit des gens, forfait qui a provoqué l'indignation du monde civilisé.

Avant de répondre, qu'on nous permette une simple remarque. On admettra que le ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, le cardinal Mercier et les membres du gouvernement belge, connaissent mieux que l'anonyme le crime commis, les dommages qui en furent la conséquence, les réparations qui sont dues et tout ce que le Saint-Siège a fait en faveur de la Belgique. Or les uns et les autres, à plusieurs reprises, se sont déclarés pleinement satisfaits de l'intervention du Souverain Pontife. Pourquoi cela ne suffirait-il pas à faire taire toutes les calomnies? Il ne faut pas, dit-on, être plus papiste que le Pape, ni plus royaliste que le Roi ¹.

¹ Il serait trop long d'apporter ici toutes les déclarations de ces éminents représentants du peuple belge; contentons-nous d'en citer quelques-unes.

A la suite de l'appel du Pape aux chefs des nations belligérantes, du 1^{er} août 1917, le gouvernement belge répondit, le même mois, par un communiqué d'où nous détachons le passage suivant: « Le gouvernement de Sa Majesté se plaît à reconnaître dans ce document solennel une preuve nouvelle, très précieuse pour lui, de l'intérêt particulier du Saint-Siège pour la nation belge, si cruellement et injustement frappée dans cette guerre, qui a été un fléau pour l'humanité. Il est heureux, à cette occasion, de lui exprimer sa très vive et profonde gratitude ».

M. le baron de Broqueville, ministre des affaires étrangères et chef du gouvernement belge, en prenant congé du R. P. Adolphe Velghe, procureur général de la congrégation des Saints-Cœurs, à la suite d'une audience qu'il lui accorda au Havre, le 7 sep-

Examinons de plus près l'accusation. Après avoir stigmatisé, comme il convient, l'invasion du territoire belge par les armées allemandes, l'auteur ajoute : « Le Saint-Siège se tut. Mais ses agents parlèrent, et ce fut pour prononcer que la Belgique était répréhensible de n'avoir pas su se résigner à l'inévitable, de s'être jetée dans la lutte aux côtés de la France athée, alors qu'un simulacre de résistance suffisait à sauver la face, et d'avoir, par faux point d'honneur

tembre 1917, concluait ainsi l'entretien : « Dites bien au Saint-Père que Sa Majesté le roi des Belges et nous, son gouvernement, nous avons été très contents de la lettre que Sa Sainteté a adressée récemment aux pays belligérants. Nous sommes très reconnaissants de tout l'intérêt que nous porte Sa Sainteté. Nous sentons dans nos cœurs ce que le Saint-Père sent dans son cœur pour nous. Nous comprenons tout ce qu'il voudrait nous dire et qu'il ne peut pas dire. Par les preuves que Sa Sainteté n'a cessé de nous donner et par d'autres encore qui se devinent, nous sommes convaincus que nous trouverons dans le Saint Père, en temps opportun, un défenseur des droits de la Belgique. Nous conservons inébranlable cet espoir dans nos cœurs... ».

A la date du 2 octobre 1918, M. A. Braun, sénateur de Bruxelles, écrivait à Mgr Locatelli, nonce apostolique en Belgique : « Non seulement le Saint-Siège a hautement défendu le droit violé par l'invasion de la Belgique, mais, en toutes circonstances, chaque fois que nous avons pris notre recours auprès de Lui, la main du Saint-Père s'est étendue pour nous protéger ou s'est ouverte pour répandre ses grâces et ses secours sur nos infortunés compatriotes..... Le moment n'est pas venu de réunir en faisceau tous les témoignages de la bonté pontificale; cette heure viendra et la Belgique catholique sera unanime dans la manifestation de sa reconnaissance à la face du monde ».

Le cardinal Mercier écrivait au Pape, le 10 octobre 1917, tant en son nom qu'au nom de tous ses collègues de l'épiscopat de Belgique : « Nous craindrions de sortir de notre rôle, si nous nous arrogions le droit d'apprécier l'objet du conflit qui déchire et ensanglante le monde depuis plus de trois années; mais nous éprouvons le besoin de dire à Votre Sainteté la douce émotion que nous avons ressentie en présence du nouveau témoignage de prédilection paternelle pour la Belgique contenu dans le message de paix aux nations belligérantes. Déjà, dès le début de la guerre, Votre Sainteté proclama à la face du monde, qu'elle réprouvait l'injustice et daigna assurer ensuite à notre gouvernement qu'en formulant cette réprobation, c'est principalement notre chère patrie qu'Elle avait en vue. Cette fois encore, obéissant à un sentiment d'égale compassion pour toutes les nations que la guerre fait souffrir, et à un même paternel désir de faire à tous, sans acception de personnes ni distinction de nationalité ou de religion, le plus de bien possible, Elle a néanmoins, dans l'accomplissement de sa haute mission pacificatrice, un regard spécial pour notre malheureux pays. Non seulement Elle demande à ceux qui dirigent à cette heure tragique les destinées des nations belligérantes de pourvoir « à l'évacuation totale de la Belgique, avec garantie de sa pleine indépendance politique, militaire et économique vis-à-vis de n'importe quelle puissance », mais un commentaire autorisé nous a fait entendre que l'alinéa du message où Votre Sainteté entrevoit l'éventualité d'une indemnisation, pour des raisons de justice et d'équité, vise encore très particulièrement la Belgique. Nous manquerions à un devoir et serions sourds à la voix de notre piété filiale, si en retour de tant d'attentions délicates, nous n'offrions à Votre Sainteté, au nom des fidèles et du clergé de nos diocèses respectifs, et en notre nom personnel, l'hommage de notre vive et solennelle gratitude ».

et manque de prudence chrétienne, attiré le malheur sur elle. Beaux raisonnements, mais peu juridiques. Or c'est de droit qu'il s'agissait : l'Allemagne avouait par la bouche de son chancelier qu'elle avait agi contre le droit, et le suprême gardien de la loi morale restait muet devant l'aveu (p. 184) ». En si peu de mots, quel travestissement de la vérité!

« Le Saint-Siège se tut ». Confrontons les dates. L'invasion de la Belgique est des premiers jours d'août 1914; à ce moment Pie X n'avait plus que peu de jours à vivre. Il succomba en effet le 20 août. Ce fut alors le conclave et l'élection de Benoît XV. Puis, tour à tour, la courte et pressante invitation à la paix du 8 septembre, la maladie et la mort du cardinal Ferrata, Secrétaire d'Etat, la nomination de son successeur en la personne du cardinal Gasparri, l'encyclique pragmatique du 1^{er} novembre. C'est ainsi que dans les premiers temps de son pontificat, le nouveau Pape ne put faire entendre que des paroles de paix. Pourtant l'heure des protestations solennelles contre les injustices ne tarda pas à sonner. Dans l'allocution consistoriale du 22 janvier 1915, le Pape désigna, entre toutes les nations, *dilectam Belgarum gentem* et entre tous les Prélats *Cardinalem Archiepiscopum Mechliniensem*, et il rappela comment « c'est au pontife romain, établi par Dieu souverain interprète et vengeur de la loi éternelle, qu'il appartient surtout de déclarer *qu'il n'est permis à personne, pour quelque cause que ce soit, de violer la justice* ». Il ajouta : « Et ces violations du droit, quelles qu'elles soient, en quelque lieu qu'elles soient commises, Nous les réprouvons hautement et de toutes nos forces ». Protestation générale, mais allusion transparente aux déclarations du chancelier de l'Empire, qui, tout en reconnaissant que l'invasion de la Belgique violait les traités internationaux, prétendait la justifier par des raisons de nécessité. Si l'on réfléchit que personne, en dehors du chancelier, n'avait osé excuser par une raison quelconque l'injustice commise, l'allusion à l'Allemagne, dans les mots : *non licere quacumque ex causa*, devient évidente. Elle fut tellement claire, qu'elle provoqua les réclamations de M. de Muehlberg, ministre de Prusse auprès du Saint-Siège. D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, une condamnation explicite et nominale n'était nullement nécessaire; et, si elle s'était produite,

elle aurait eu pour effet d'entraver toute intervention du Souverain Pontife en faveur des victimes de la guerre.

Enfin, et ceci achève la démonstration, l'allusion fut confirmée et précisée par le cardinal Gasparri, dans sa note du 6 juillet 1915, adressée au ministre représentant de la Belgique. Dans ce document, le cardinal Secrétaire d'Etat disait textuellement: « Le chancelier de l'empire germanique, M. de Bethmann Hollweg, a confessé publiquement en plein Reichstag, le 4 août 1914, et le 13 septembre par la voie de l'agence télégraphique semi-officielle de Copenhague, que l'Allemagne, en envahissant la Belgique, violait sa neutralité en contradiction avec les lois internationales. Dans le présent conflit, quand une partie accuse pendant que l'autre se défend, il est impossible au Saint-Siège de faire des enquêtes; mais ici ce n'est pas le cas, puisque l'accusé avoue lui-même qu'il a violé la neutralité contre le droit, sous prétexte que la nécessité rendait cette violation légitime. D'où il suit que l'invasion de la Belgique est directement comprise dans ces paroles de condamnation de l'allocution consistoriale du 22 janvier: *Le Saint-Siège réprouve hautement toute injustice, de quelque part qu'elle vienne et sous quelque prétexte que ce soit.* Que l'Allemagne ait prétendu, d'après certains documents trouvés aux archives de l'état-major, que la Belgique avait violé la première sa neutralité, il n'appartient pas au Saint-Siège d'entrer dans cette question; il lui suffit de savoir que l'Allemagne, de son propre aveu, a pénétré sur le territoire belge avec conscience de commettre une violation des lois internationales et par conséquent une injustice flagrante, directement visée par le Saint Père dans son allocution ». Le ministre de Belgique, M. Van den Heuvel, se déclara satisfait de cette note qui, en effet, ne laisse rien à désirer, et le gouvernement belge chargea son ministre de remercier le Saint-Siège. Ce qui n'empêche point l'anonyme de la *Revue de Paris* de chercher en elle des prétextes pour blâmer l'attitude du Souverain Pontife ¹.

¹ L'anonyme cite encore la note pontificale du 1^{er} août 1917 où, dit-il, le Saint-Siège « assimile l'évacuation de la Belgique à celle du sol français et des colonies allemandes », mais il oublie (simple oubli!) d'ajouter que dans cette note il ne s'agit plus de qualifier des injustices, mais de proposer des conditions de paix.

Résumons: le Pape dans son allocution consistoriale a condamné le délit commis par l'Allemagne. Il l'a fait sans doute, en termes généraux, mais si manifestes qu'ils provoquèrent une protestation de l'Allemagne. Cette condamnation a été explicitement confirmée et précisée par le cardinal Secrétaire d'Etat. Comment peut-on, après cela, affirmer sérieusement que le Saint-Siège a gardé le silence sur la violation de la Belgique?

« Mais ses agents parlèrent, et ce fut pour prononcer que la Belgique était répréhensible, etc. ». Quels sont ces « agents » du Saint-Siège? On ne les nomme pas. La supposition la plus favorable à l'auteur que nous puissions faire, est que, par cette expression vague, il entend désigner les divers organes qui, à son avis, représentent le mieux la pensée pontificale, c'est-à-dire la presse catholique, comme l'*Osservatore Romano*, le *Corriere d'Italia*, la *Civiltà Cattolica* et sans doute les articles du marquis Crispolti. Or nous défions qu'on trouve d'abord dans l'*Osservatore* un seul mot qui soit un désaveu ou une critique de l'héroïque résistance de la Belgique. Quant aux autres organes, ils furent, au contraire, des premiers à flétrir le forfait de l'Allemagne ¹. Ajoutons: qu'un

¹ Voici quelques citations qui éclaireront les lecteurs sur le sérieux et le sens critique de l'anonyme.

La *Civiltà Cattolica* « que le Saint-Siège a dans sa dépendance directe » (anonyme p. 884, en note), au numéro 1541, du 5 septembre 1914, rappelle d'abord que le gouvernement belge, fidèle à ses engagements internationaux, ne pouvait accepter les propositions allemandes (d'accorder temporairement le passage des troupes sur son territoire) qui lui furent faites de nouveau après l'occupation de Liège, puis elle ajoute: « Le gouvernement qui faisait une telle réponse, se rendait parfaitement compte de ce qu'elle devait lui coûter. Cette conduite de la Belgique, nous sommes persuadés qu'aucun homme d'honneur ne pourrait la condamner. Jamais la commodité de la route pour l'exécution d'un plan de guerre ne sera une raison suffisante de violer le droit qu'un peuple, grand ou petit, possède à sa propre indépendance et à l'intégrité de son territoire. L'Allemagne prétextait que la France aurait agi de même, si elle n'avait pas été prévenue. En ce cas, nous rejeterions sur la France la honte d'une pareille violation brutale de la justice; mais cette affirmation de l'Allemagne ne repose sur aucun fondement ».

M. le marquis Crispolti qui « est, ou du moins a été jusqu'au mois de juillet 1917 le plus qualifié commentateur des documents pontificaux » (anonyme p. 883), dans le *Cittadino* de Gênes du 20 août 1914 écrivait: « ... Que le déchaînement universel (du conflit) soit dû à l'Allemagne, c'est ce qui désormais est évident.... En outre, les moyens employés par l'Allemagne augmentaient l'injustice du but. La neutralité du Luxembourg et plus encore celle de la Belgique, c'est-à-dire du pays qui est le terrain d'expérience des plus nobles progrès, n'était-elle pas un de ces points du droit public qui devait être sacré pour

journal catholique d'importance secondaire, publié hors de Rome, impressionné par les conséquences terribles de l'invasion du territoire belge, ait émis l'avis que ce noble pays aurait pu, en présence d'une force supérieure, suivre une ligne de conduite plus soucieuse de ses intérêts matériels que digne d'une nation jalouse de son honneur et consciente de son droit, cela n'est pas impossible. Mais à supposer que la chose ait eu lieu réellement, peut-on rendre le Saint-Siège responsable de tout ce qui s'écrit, même dans la presse catholique, ou de tout ce que tel ou tel prélat a pu affirmer dans une conversation privée?

Après cet exposé, il est bien inutile de nous enquérir de ce qu'ont dit au sujet de la Belgique et M. Latapie et l'introuvable *signore* Benedetto Governa. Un mot seulement sur l'interview Hénusse.

Ce jésuite belge, venu à Rome en décembre 1915 et reçu par le Pape, retourna au front, où il était aumônier, avec l'autorisation de communiquer au Roi et même de faire connaître aux troupes de

tous comme une conquête universellement et définitivement acquise de la civilisation humaine au-dessus des débordements des guerres? Le violateur ne devait-il donc pas susciter l'indignation de tous, et cette indignation ne devait-elle pas se changer en un accroissement de sympathie à l'égard des victimes, lorsqu'on vit que le Roi et l'armée belge montraient un héroïsme égal à leur bon droit? ... ». Voir aussi l'article *Il conclave*, publié dans le « *Pro familia* » du 6 septembre 1914; la conférence tenue à l'*Unione Conservatrice* de Turin, le 12 février 1915, dans laquelle M. Crispolti a démontré que la conduite de la Belgique a été intelligente et héroïque (*Momento* 12-2-15); et l'ordre du jour « *pro Belgio* » du Conseil général de l'*Unione Popolare*, le 24 mars 1915, signé Crispolti-Cingolani.

Le *Corriere d'Italia*, qui, d'après l'anonyme (p. 885) serait un journal presque officiel du Saint-Siège, a publié, du 14 août 1914 au 14 mai 1915, toute une série d'articles en faveur de la Belgique. Il nous suffira de citer: *La Belgique et la guerre, la valeur et l'endurance d'un peuple*, 14 août 1914; interview avec le cardinal Mercier, 2 septembre 1914; *La Belgique et sa neutralité, apologie de la conduite de la Belgique*, 16 septembre 1914; *A travers la Belgique désolée - La Belgique ressuscitera*, 23 sept. 1914; *La valeur et le sort de la Belgique*, conversation avec le député A. Melot, 11 novembre 1914; *Pour que la Belgique vive*, 19 décembre 1914; *Les figures de la guerre - Roi Albert*, 3 février 1915; *De l'unité politique à l'unité nationale de la Belgique*, 14 mai 1915. Voir aussi les numéros du 17 septembre 1914; du 16, 17, 23, 28 novembre 1914; du 30 décembre 1914; du 19 et 25 février 1915; du 13, 24, 27, 29 mars 1915; du 12, 17, 27 avril 1915. Le *Corriere d'Italia* ayant ainsi soutenu la cause de la Belgique, il n'est pas surprenant que la plus grande partie de la presse catholique italienne, celle surtout qui appartient à la *Società editrice*, ait marché dans son sillon, tels l'*Avvenire d'Italia* de Bologne, il *Momento* de Turin, l'*Italia* de Milan, il *Messaggero toscano* de Pise, etc.

son pays ce qu'il avait entendu dans son audience, à savoir que « le Saint-Siège ne consentirait pas à offrir ses bons offices pour la paix, s'il n'était assuré que la Belgique fût rétablie, avec ses territoires européens et *africains*, dans la plénitude de ses libertés et de ses droits internationaux; et cela sans préjudice d'une indemnité convenable, à fixer suivant une estimation minutieuse, sans compter la restauration de tous ses monuments, la reconstruction des usines, des maisons et la restitution des biens enlevés aux particuliers ». Cette déclaration, reproduite depuis dans la note du 1^{er} août 1917 aux chefs des nations belligérantes, était entièrement conforme à la vérité, sauf en la partie relative au Congo belge. Le Saint Père n'avait pas parlé et ne pouvait parler de la restitution du Congo, qui de fait ne fut jamais enlevé à la Belgique.

On mena grand bruit autour de cette interview, et, à ce sujet, le gouvernement de Berlin demanda des explications au Vatican. L'auteur affirme que la Secrétairerie d'Etat démentit la déclaration. C'est une nouvelle erreur. Il n'y eut aucun communiqué officiel dans l'*Osservatore Romano*, mais simplement un article du directeur. La différence est notable. Au surplus, que dit cet article? En voici le texte:

« Nous avons vu éclore ces derniers jours et circuler librement toute une série de nouvelles tendancieuses, à propos desquelles la fantaisie de certains journaux s'est donné libre carrière.

« Quelques-uns, par exemple, ont présenté comme certain le prochain voyage à Rome du cardinal de Hartmann, archevêque de Cologne, qui y viendrait pour contre-balancer l'influence du cardinal Mercier, ou bien encore pour prévenir soit un prétendu changement d'attitude du Saint-Siège, soit certaines mesures que celui-ci pourrait prendre à l'instigation du cardinal de Malines. D'autres ont dit que dans une récente audience, *non seulement le Pape aurait fait des vœux pour l'indépendance de la Belgique, mais en outre aurait déclaré (comme s'il était l'arbitre absolu des conditions de la paix et de la guerre) qu'il n'accepterait jamais le rétablissement de la paix, sinon à cette condition, que la colonie du Congo serait restituée à la Belgique, (comme si elle lui avait été enlevée), et l'Allemagne condamnée à une indemnité en réparation des dommages, con-*

séquences de la guerre. D'autres enfin sont allés jusqu'à faire part à leurs lecteurs des entretiens secrets de l'archevêque de Malines avec le Saint Père. Il semblerait, à les en croire, qu'ils les ont entendus, en appliquant l'oreille à la porte de l'appartement pontifical, ou bien qu'ils ont été admis aux confidences les plus intimes du même cardinal.

« Il est superflu d'ajouter que toutes ces nouvelles, prises *dans leur ensemble*, ne sont autre chose que des fruits de leur imagination et un retour de ces manœuvres que nous avons tant de fois dénoncées et contre lesquelles nous mettons de nouveau en garde les lecteurs honnêtes ».

Les mots *dans leur ensemble, nel loro complesso*, indiquent suffisamment que tout n'est pas déclaré faux dans cette énumération; par conséquent l'auteur de l'article admet qu'il y a des choses vraies. Quelles sont-elles? Il saute aux yeux que toutes ces assertions sont non seulement fausses, mais de plus invraisemblables, excepté l'affirmation du passage que nous avons souligné. Par conséquent, c'est dans ce passage que se trouve ce qui n'est pas contesté, pourvu qu'on supprime ce qui concerne la colonie du Congo, mise hors du débat par cette incise: *comme si elle lui avait été enlevée*. La phrase elle-même: *non seulement le Pape aurait fait des vœux ...* indique assez que les vœux furent réellement exprimés.

Ce qui précède démontre que l'interview Hénusse ne fut pas réellement démentie par l'*Osservatore Romano*. Mais nous nous reprochons de nous être trop étendu sur ce sujet, car enfin, pour la question qui nous occupe, quelle importance aurait ce démenti, même s'il avait paru dans la partie non officielle du journal, puisque le Saint-Siège, dans un document très solennel, à savoir dans la note du 1^{er} août 1917 aux chefs des nations en guerre, a confirmé l'interview, revendiquant pour la Belgique une pleine indépendance militaire, politique, économique, avec des indemnités correspondant aux dommages et aux dégâts commis? ¹

¹ L'anonyme, à la fin du paragraphe sur la Belgique, reproche au Saint-Siège d'avoir assimilé l'injustice commise contre la Belgique aux autres violations de droit, « pêle-mêle avec toutes les autres que la guerre traîne après elle. Et il n'en demande réparation que comme de toutes les autres et pêle-mêle avec elles ... il n'y veut rien voir de plus qu'un

2.^o - « La restauration de la justice ».

En aucune partie de son pamphlet plus que dans ce paragraphe, l'anonyme de la *Revue de Paris* ne laisse mieux paraître le parti pris d'attaquer le Saint-Siège, en abusant de la bonne foi des lecteurs. On s'en convaincra par la publication *in extenso* des documents qui servent de base à ses imputations mensongères.

Benoît XV, dans son encyclique du 1^{er} novembre 1914, s'exprimait en ces termes: « Mais ce n'est pas seulement la guerre actuelle avec ses horreurs qui est la cause du malheur des peuples et qui provoque nos anxiétés et nos alarmes. Il y a un autre mal inhérent aux entrailles mêmes de la société humaine, un mal funeste qui épouvante toutes les personnes sensées; car outre les ravages qu'il a déjà produits et qu'il produira encore dans les différents Etats, on peut le considérer à bon droit comme la véritable cause de la terrible guerre présente. En effet, depuis que les préceptes et les règles de la sagesse chrétienne, condition indispensable de la stabilité et de la tranquillité publiques, ont cessé de présider au gouvernement des Etats, ceux-ci ont commencé, par une conséquence nécessaire, à chanceler sur leurs bases et il s'en est suivi dans les idées et dans les mœurs une telle perturbation que la société humaine court à sa ruine, si Dieu ne se hâte de lui venir en aide ».

Le même thème reparaît dans l'allocution prononcée le 10 décembre 1916, à l'occasion de la lecture des décrets pour la béatification des vénérables Cottolengo et Garicoïts: « Personne n'ignore que ce qu'il y a de plus à reprocher à la société moderne, c'est le manque de respect à l'autorité. L'esprit d'insubordination, hélas! ne se glisse que trop souvent dans les familles, et parfois il arrive à pénétrer dans l'armée et dans le clergé lui-même. Il y a donc à

simple fait de guerre, semblable aux autres et injuste comme eux. Et c'est ainsi que par la condamnation même qu'il porte contre lui, le Vicaire du Christ donne la sanction de son autorité morale à un acte qui a d'un seul coup balayé tout le droit des gens ». Réponse: il est absolument faux que le pape ait jamais fait cette assimilation. Admirons au surplus la logique de l'anonyme jusque dans sa fausse hypothèse: le Pape en même temps condamne et sanctionne.

souhaiter qu'on puisse apporter remède à cet état de choses; mais nous pensons que pour cela on ne pourrait mieux faire que de suivre les exemples du vénérable Garicoïts ».

Enfin, le 19 février 1917, recevant en audience les prédicateurs du carême, le Souverain Pontife leur recommandait d'observer, à l'exemple de saint Paul, les règles de l'éloquence sacrée, qu'il développait quelques mois plus tard dans son encyclique du 15 juin et qu'il faisait insérer dans le nouveau code de droit canonique (can. 1347): « Tout ce qui arrive dans le monde, leur disait-il, trouve son explication à la lumière de la foi. Cette admirable lumière nous aide à comprendre que les malheurs privés sont des châtiments mérités, ou au moins un exercice de vertu, pour les individus, et que les fléaux des peuples sont une expiation des fautes dont se rendent coupables les autorités publiques, dès qu'elles s'éloignent de Dieu. Les orateurs sacrés, qui sur les traces de saint Paul, aspirent à renouveler dans le monde les manifestations de l'esprit chrétien, *in ostensione spiritus*, doivent en conséquence exhorter les fidèles à recevoir des mains de Dieu, aussi bien leurs infortunes personnelles que les calamités qui affligent la société, afin que, sans murmurer contre les décrets de la divine Providence, ils s'efforcent d'apaiser la justice divine, irritée par les péchés des individus comme par ceux des nations ».

C'est là un enseignement purement doctrinal; il est aussi ancien que la révélation; il se lit dans la sainte Ecriture des deux Testaments; il est attesté par la tradition de l'Eglise; il embrasse dans sa généralité tous les hommes considérés isolément et tous les peuples du passé, du présent et de l'avenir. On y voit que la cause des malheurs publics, comme celle des malheurs privés, doit être recherchée dans l'abandon des maximes évangéliques, en un mot dans le péché. Il est question, bien entendu, de la cause éloignée et non de la cause prochaine, immédiate. Or, quand il s'agit de fixer la responsabilité de la guerre, c'est de la cause prochaine et immédiate qu'il s'agit et non de la cause éloignée; autrement il faudrait logiquement remonter jusqu'au péché d'Adam. Il est donc faux que le Saint Père, dans les documents cités, ait rejeté les responsabilités de la guerre sur la France plutôt que sur l'Allemagne. Pour ce qui est de

la cause éloignée elle-même, c'est-à-dire de l'abandon des maximes évangéliques, elle se constatait à un plus haut degré en Allemagne qu'en France, comme le montrent et la docte étude de Mgr Chapon, évêque de Nice: *La France et l'Allemagne devant la doctrine chrétienne sur la guerre*, et les ouvrages de propagande française publiés sous la direction de Mgr Baudrillart¹.

L'anonyme eût mieux fait de se souvenir de ces paroles de l'allocution du 10 décembre 1916: « Nous voulons nous adresser tout particulièrement aux enfants de la France catholique, dont nous avons le plaisir en ce moment de saluer de nombreux représentants. Chers fils, vous allez bientôt regagner votre pays; portez donc à vos frères l'assurance de notre amour, ainsi que de notre intérêt pour votre patrie ». Qu'aurait dit l'anonyme, si le Pape, en quelque circonstance analogue, avait adressé de telles paroles d'affection et de prédilection aux catholiques allemands?

Il ne révèle pas moins sa mauvaise foi dans les réflexions qu'il se permet de faire au sujet des prières que le Pape réclama pour la paix. « Lorsque l'épiscopat français, dit-il (p. 191), par une exégèse ingénument audacieuse se fut avisé de tourner en appel à la victoire l'invocation pacifiste dictée par le pontife romain, il y eut de l'émotion derrière la porte de bronze (!). Rien pourtant n'en transpira dans aucun acte officiel. Mais à peine l'archevêque de Paris, « pour

¹ L'anonyme, comprenant bien que son argument chancelle, a recours à deux personnages dont nous avons parlé au chap. II, le P. Angelucci dans son ouvrage anonyme, *Il Principe della Pace* et don Lucantonio. Supposé même que l'un et l'autre soutiennent sa thèse, leur autorité ne saurait prévaloir; mais ils sont bien loin de la soutenir. Tous les deux ne font que répéter la doctrine traditionnelle de l'Eglise. Quant au P. Angelucci, voici ce qu'il écrit: « Mon livre: *Il Principe della Pace*, a été publié durant l'été de 1916 avec l'approbation des autorités ecclésiastiques et civiles; la censure italienne, très sévère durant ces jours-là, le tint en observation pendant près de deux mois et l'approuva sans y toucher un seul mot ». Donc la brochure, pas plus dans son esprit que dans sa lettre, ne justifiait les allégations fantaisistes que l'imagination de l'anonyme a cru y découvrir, et encore moins les conséquences maveillantes qu'il prétend en déduire. Il cite aussi le discours prononcé par Mgr Aversa, le 26 janvier 1917, en présentant ses lettres de créance au roi Louis III. Nous avons ce document sous les yeux; nous en faisons grâce à nos lecteurs: c'est un discours à lieux communs, qui ressemble à tous ceux qui se prononcent en pareille circonstance. L'anonyme (p. 180) ajoute en note: « La Bavière, il ne faut pas s'y tromper, symbolise ici toute l'Allemagne ». Affirmation gratuite et entièrement fautive: le nonce était accrédité auprès du roi de Bavière, et les rapports entre la Bavière et l'Eglise n'étaient pas du tout les mêmes qu'entre l'Eglise et l'Empire allemand.

prier avec le Pape et comme le Pape », eut-il proclamé qu'il n'y aurait de paix possible qu'une fois l'injustice réparée et le droit vengé par notre victoire, il fut aussitôt accusé, et tous nos évêques avec lui (!), de s'adresser, plus qu'à l'esprit chrétien, au sentiment païen de la vengeance et d'avoir par une interprétation arbitraire réduit la prière à des termes qui n'avaient jamais été dans la pensée de Sa Sainteté ». Où sont les preuves d'une accusation si grave? Un article d'un journal libéral, le *Mattino* de Naples, que l'anonyme contre toute vérité et vraisemblance s'obstine (p. 192) à certifier inspiré par Mgr Tedeschini, et la lettre clandestine de l'introuvable *signore* Benedetto Governa! ¹ Avouons que c'est trop peu.

La vérité est que le Pape, en dictant une prière pour la paix, destinée à être récitée dans le monde entier, devait se borner simplement à demander à Dieu le retour de la paix, d'une paix juste et durable, et ne pouvait atteindre la question de justice. Imagine-t-on une prière de ce genre où le Souverain Pontife eût intercalé une phrase, un mot, une simple allusion au sujet du triomphe final, soit de l'Entente soit des Empires centraux! Mais cette imprécision nécessaire n'empêchait pas ceux qui recitaient la prière, de le faire en vue d'obtenir la paix par le triomphe de la cause qu'ils estimaient juste; par conséquent aucune opposition raisonnable n'était possible. En d'autres termes: en récitant la prière, les Français pouvaient avoir et sans nul doute avaient cette intention: *Mon Dieu, donnez-nous la paix, une paix juste et durable, et comme il ne peut y avoir une paix juste et durable sans la victoire de la France, donnez-nous la paix par la victoire de la France*. Les Alle-

¹ L'anonyme (p. 193) cherche à grand renfort d'affirmations plus arbitraires les unes que les autres, à établir l'autorité négative de ce personnage. « Sans doute, dit-il, ce n'est là qu'une lettre anonyme; mais cette lettre anonyme tient de trop près par les idées et parfois par le style à d'autres documents de moins mystérieuse origine (!); elle reflète trop fidèlement des pensées qui, cent fois exprimées dans les conversations familières (!), n'auraient pu se manifester sans scandale en des écrits avoués (!) pour qu'il soit permis de l'abandonner au mépris dont elle est digne. Il faut la méditer, au contraire, en retenir l'enseignement (!): la justice où Benoît XV aspire n'est pas celle pour le service de laquelle se battent les soldats de l'Entente, et la prière qu'il réclamait de nous, si Dieu avait pu l'accueillir, rendait vains devant Lui et nos souffrances offertes et tout notre sang répandu ». La preuve de ces étranges assertions, on n'a nul souci de la donner. Voilà l'écrivain qui voudrait être pris au sérieux comme polémiste et comme catholique!

mands à leur tour pouvaient avoir une intention du même genre. En fin de compte, il appartenait à Dieu de décider, et il l'a fait avec sa toute-puissance ¹.

Terminons par la très juste et spirituelle réflexion de M. Denys Cochin en son article: *Marne et Piave*, publié dans le *Correspondant* du 10 août 1918: « Le Pape ne peut prier et ne peut s'entremettre qu'en faveur de la paix. Prier? La passion a été jusqu'à lui contester ce droit. Quelle est, disait-on, la paix qu'il demande au ciel? Comme si la prière, adressée à Dieu pour obtenir un bien général, dictait les voies et les moyens; comme si aux paroles: « Donnez-nous notre pain quotidien » elle devait ajouter un menu, ou bien aux vœux pour la santé de nos parents, une ordonnance; ou bien encore un traité tout paraphé aux supplications que nous adressons tous à la Providence pour le retour de la paix ».

3° - « Les méthodes de guerre ».

Dans ce paragraphe, l'anonyme prétend que le Saint-Siège à condamné des méthodes de guerre qui ne méritaient pas de blâme, (les méthodes de l'Entente contre les Empires centraux) et n'a pas désapprouvé des procédés dignes d'anathème (ceux des Empires centraux contre l'Entente). Il vise notamment le blocus, les bombardements aériens, le bombardement de l'église Saint-Gervais à Paris et les divers incidents qui se sont produits à l'occasion de la Fête-Dieu. Passons brièvement en revue ces multiples accusations.

Le premier grief attribué au Saint-Siège est d'avoir condamné le blocus exercé par les navires de l'Entente autour des Empires centraux.

Il est vrai qu'aucun acte positif du Saint-Siège n'a déclaré le blocus légitime; au moins n'avons-nous trouvé dans les archi-

¹ De même, le but des prières que le Saint Père ordonnait récemment dans l'encyclique adressée à tous les évêques de l'univers pour attirer les bénédictions du ciel sur le congrès de la paix, se renferme dans ces généralités: assistance divine, lumières pour les congressistes, afin que leurs délibérations aboutissent à une paix juste et durable. Ce caractère général n'ôte certes pas la liberté de demander à Dieu que du congrès sorte telle ou telle résolution qu'on croit juste et utile.

ves de la Secrétairerie d'Etat aucun document d'approbation explicite. Mais l'anonyme soutient que le Saint-Siège l'a déclaré illégitime, et les deux concepts ne peuvent se confondre. Qu'apporte-t-il à l'appui de son assertion? Verbiage inutile mis à part, 1° l'entrevue Latapie; 2° la lettre du Saint Père au cardinal doyen, du 25 mai 1915, qui, dit-il (p. 196), « entendait condamner ... d'abord le blocus exercé par les navires de l'Entente autour des Empires centraux »¹.

Mais l'entrevue Latapie, on le sait, est dépourvue de toute autorité. Quant à la lettre du Pape, en voici les termes: ... « La voix de l'ami et du Père, nous le disons avec une âme brisée par la douleur, n'a pas été écoutée. La guerre se poursuit et continue à ensanglanter l'Europe, *et on ne recule, ni sur terre ni sur mer, devant l'emploi de moyens offensifs (mezzi di offesa) contraires aux lois de l'humanité et au droit international* ». C'est dans ces dernières paroles que l'auteur voit la condamnation du blocus.

Or, sans qu'il soit possible d'en douter, ces paroles se rapportent non au blocus, mais aux avions et aux sous-marins, en particulier au torpillage du *Lusitania*, alors tout récent et qui hantait toutes les mémoires. Quoi qu'en dise l'anonyme, l'expression italienne elle-même: « mezzi di offesa », prise dans le sens vrai et ordinaire, signifie: « moyens d'attaque » et ne convient nullement à un blocus². Ajoutons que le cardinal Gasparri, dans sa lettre du 1 juillet 1915 au ministre d'Angleterre, qui avait demandé des explications à la suite de l'entrevue Latapie, assurait que « le Souverain Pontife ne s'était pas prononcé contre la légitimité du blocus de

¹ Tout en soutenant que le blocus a été condamné par la lettre du Saint Père, l'anonyme reconnaît qu'il ne l'a pas été officiellement. La contradiction échappe facilement à la plume de qui défend une mauvaise cause.

² L'anonyme, qui a bien compris la valeur de cet argument, traduit *mezzi di offesa* par *moyens de nuire* et proteste en note contre la traduction déjà donnée de ce passage et que nous répétons à notre tour. Il se trompe de bonne ou de mauvaise foi. Pris séparément et mieux encore réunis, ces deux mots *mezzi* et *offesa* ont une signification d'activité, d'offensive, qui ne convient ni à un blocus ni à un siège. Au début les soldats qui cernent l'ennemi sont des *assaillants*; le reste du temps ils sont des *assiégeants*, c'est-à-dire, des sentinelles immobiles qui montent la garde: et si l'ennemi tente une sortie, ils la *repoussent*, ce qui encore est exactement le contraire de *l'offesa*. L'anonyme, on le voit, aurait besoin de mieux étudier la langue italienne.

l'Allemagne et ne l'avait pas condamné ». Le ministre et le gouvernement anglais se déclarèrent entièrement satisfaits des explications fournies.

La cause est donc jugée pour tout homme de bon sens, et nous pouvons mépriser l'insulte gratuite par laquelle le « *catholique* » de la revue clôt la question (p. 196): « Telle est la sentence impartiale du juge établi par Dieu pour être le suprême interprète et vengeur de la loi éternelle ».

Au sujet des bombardements aériens, l'anonyme fait un grief au Saint-Siège (p. 199) de les avoir condamnés en bloc sans distinguer entre les bombardements par intimidation des états-majors austro-allemands et les raids de représailles de l'Entente.

Il est certain que le Saint-Siège a toujours déploré les bombardements de villes ouvertes, bombardements qui, jamais ou rarement, n'atteignent leurs objectifs militaires et, par contre, tuent des citoyens paisibles, détruisent des églises, des hôpitaux, des habitations privées. etc. Il est vrai aussi que les condamnations pontificales ont toujours été formulées en termes généraux. Dans les cas particuliers, la plupart du temps, il aurait été très difficile de reconnaître et de discerner s'il s'agissait d'opérations de représailles ou d'actes d'intimidation. Il n'est pas douteux néanmoins que la condamnation générale frappait principalement et directement les opérations provocatrices. Pour ce qui est des représailles, le Saint-Siège n'a pas tranché le problème si délicat, longuement discuté, surtout dans la presse anglaise, de leur légitimité au point de vue de la morale. En faisant toutefois ce qui était en son pouvoir pour empêcher les bombardements d'intimidation, il excluait en même temps les raids de représailles.

Sur la question des bombardements aériens le Saint-Siège a été vivement attaqué non seulement par les journaux des nations de l'Entente, mais surtout par la presse allemande et par les gouvernements des Empires centraux. Comme les condamnations publiques du Saint-Siège s'étaient produites après les bombardements opérés par les Empires centraux, de graves mécontentements avaient éclaté et l'Allemagne et l'Autriche, et, bien des fois, aux réclamations du nonce de Vienne on avait répondu en exprimant la surprise

que le Saint Père n'eût jamais déploré les attaques aériennes dirigées contre des villes d'Autriche.

L'irritation s'accrut encore après les protestations pontificales contre les bombardements de Padoue en décembre 1917, protestations renouvelées ensuite par le Saint Père dans l'audience du patriciat romain. D'importants journaux allemands reprochèrent ouvertement au Saint-Siège d'être sorti de la neutralité, parce qu'il avait omis d'envoyer l'expression de ses condoléances pour les victimes des villes allemandes, notamment pour celles de Fribourg et de Carlsruhe. C'est ainsi, par exemple, que la *Koelnische Volkszeitung*, elle-même, faisant écho à d'autres feuilles catholiques, dans son numéro du 10 janvier 1918, concluait ainsi son article : « La parfaite neutralité du Saint-Siège est mise en doute, et le doute qui plane sur cette neutralité est souverainement pénible aux catholiques des puissances centrales ». On avait répondu dans le même sens aux réclamations que le nonce de Munich avait fait parvenir à Berlin.

Quant au bombardement de l'église Saint-Gervais à Paris, le vendredi saint 1918 (p. 196), nous n'avons pas à rappeler ici comment ce forfait suscita contre l'Allemagne la juste réprobation du monde civilisé. Pour l'excuser, il ne sert de rien aux Allemands d'attribuer ce malheur au hasard, sous prétexte qu'on ne pouvait, à 100 kilomètres de distance, viser un point déterminé. En tirant sur Paris, précisément aux heures de réunions pieuses, le soir du vendredi saint, il fallait envisager la possibilité d'atteindre quelque édifice sacré, rempli de fidèles.

L'archevêque de Paris protesta avec raison et prévint le Pape par télégramme. La Secrétairerie d'Etat répondit : « Le Saint Père, déplorant que le sanglant conflit, qui a déjà causé de toutes parts tant de souffrances, ait fait de nouveau, le jour même de la Passion du Sauveur, d'autres victimes innocentes, celles-ci rendues plus chères encore à son cœur par leur foi et leur piété, exprime à Votre Eminence ses condoléances les plus profondes, envoie avec effusion à tous les fidèles de Paris la bénédiction apostolique et désire savoir s'il y a lieu de faire parvenir quelque aide matérielle aux familles en deuil ». Tout esprit sincère, en lisant ce texte en dehors de tout parti pris, trouvera facilement, sans effort d'ana-

lyse, qu'il dit ce qu'il y avait à dire, dans le langage qui convient au Siège apostolique. La dernière phrase relative aux secours matériels pour les familles en deuil, s'explique aussi aisément par la tradition du Saint-Siège en pareils cas, d'autant plus que l'assistance aux églises est souvent composée de plus de pauvres que de riches, et s'il y avait une exception à cette règle le jour du vendredi saint, à l'église Saint-Gervais de Paris, on l'ignorait dans les bureaux de la Secrétairerie d'Etat ¹.

Des princes de l'Eglise de France, d'Italie et d'Amérique, et, parmi ces derniers, le cardinal Farley, archevêque de New-York, firent aussi parvenir au cardinal Amette leurs vives protestations. C'est alors que, de plusieurs parties de l'Allemagne et de la part du gouvernement lui-même, on fit pression sur le cardinal de Cologne, afin qu'il écrivît de son côté et qu'il demandât à ces cardinaux, notamment au cardinal archevêque de New-York, pourquoi ils n'avaient jamais élevé la voix contre les bombardements opérés sur des villes ouvertes dans l'intérieur de l'Allemagne, et particulièrement sur la ville de Carlsruhe. On insistait auprès du cardinal, et on lui laissait entendre que, s'il se refusait à cette démarche, il perdrait son crédit et ne pourrait plus intervenir efficacement en faveur des initiatives charitables du Saint-Siège ². Le cardinal de Hartmann, malgré ces menaces, ne voulut pas engager avec ses confrères du Sacré-Collège une polémique qui eût été très peu édifiante, il faut en convenir. Il exposa pourtant au Saint-Siège sa position délicate et ses difficultés. Le Saint Père, qui voulait à tout prix empêcher un pareil conflit et en même temps tirer d'embarras le cardinal, lui écrivit, le 24 mai 1918, une lettre destinée à la publicité, par laquelle il approuvait sa décision de s'abstenir de toute contro-

¹ Seule l'esprit de malveillance contre le Saint-Siège pouvait suggérer l'appréciation mesquine de l'anonyme : « Le Pape ne voulut y voir qu'une triste conséquence de la guerre; et aux victimes de ce qu'un juif appelait une barbarie sacrilège, le Vicaire du Christ n'avait à offrir, avec sa bénédiction, que de l'argent ».

² En effet le cardinal de Cologne s'est employé activement, avec un zèle et une charité qu'il est juste de reconnaître, pour appuyer auprès du gouvernement allemand les nombreuses initiatives du Saint-Siège en faveur de la France et de la Belgique. A cette fin il entreprit plusieurs voyages pour solliciter l'intervention personnelle de l'Empereur, et user de son influence auprès du chancelier de l'Empire et des autorités militaires.

verse avec d'autres cardinaux. Ainsi la polémique put être évitée et tout chantage cessa contre le cardinal.

Qui ne voit que le simple fait de conjurer un conflit public entre les membres du Sacré-Collège au sujet d'une protestation, conflit qui aurait pu tourner au scandale, ne signifie nullement jeter le blâme sur la protestation elle-même? C'est pourtant ce qu'avance l'auteur lorsqu'il affirme (p. 198) qu'à s'en tenir à la lettre pontificale, « le Cardinal Amette avait eu tort de protester et l'archevêque de New-York d'exprimer son indignation »!

Un mot encore sur les incidents de la Fête-Dieu de 1918, à Cologne et à Paris (p. 198). Dans le bombardement aérien de Cologne du 18 mai 1918, il y avait eu 25 personnes tuées et 47 blessées. En même temps qu'il en informait le Saint Père par un télégramme du lendemain, le cardinal de Hartmann suppliait Sa Sainteté d'interposer sa médiation, afin qu'en raison de la procession, la ville fût épargnée le 30 mai, date à laquelle devait avoir lieu la Fête-Dieu à Cologne. Par un télégramme rédigé dans les mêmes termes que la dépêche expédiée à l'occasion des attaques aériennes contre les villes d'Italie, le Saint Père répondit en déplorant ce bombardement et en exprimant la confiance que tous les belligérants auraient des égards pour le jour prochain de la Fête-Dieu. Le télégramme informait en outre le cardinal des démarches faites dans le sens demandé. Le Saint-Siège en effet s'adressa au gouvernement anglais, qui accueillit la proposition sans réserve et demanda au cardinal Amette d'intervenir auprès du gouvernement français. Effectivement, aucun avion, ni anglais ni français, n'apparut le 30 mai sur Cologne, où, du reste, d'après les annonces des feuilles publiques, la procession avait été décommandée.

De son côté, le cardinal de Hartmann s'adressait au commandement allemand, afin que le bombardement de Paris fût suspendu le dimanche suivant, 2 juin, jour auquel on solennise en France la Fête-Dieu. Le maréchal von Hindenburg fit savoir par télégramme qu'il avait donné les ordres désirés; et de fait, la ville de Paris fut épargnée ce jour-là.

Le cardinal Secrétaire d'Etat, exposant à l'archevêque de Paris, dans une lettre du 3 juillet suivant, la série des événements,

concluait qu'en présence de ces faits, il n'avait pas cru devoir formuler une nouvelle protestation après le bombardement du 30 mai, qui avait atteint l'église de la Madeleine, à Paris. A cette lettre le cardinal Amette répondit qu'il comprenait bien que, les circonstances étant telles, il n'y avait pas lieu, de la part du Saint-Siège, à une autre protestation officielle ¹.

Nous avons passé en revue les principaux faits, altérés à plaisir dans le prolix et haineux réquisitoire, et nous les avons rétablis dans leur exactitude. Il y a lieu de croire que, devant ces éclaircissements et cette mise au point, tout esprit juste et impartial reconnaîtra que l'attitude du Saint-Siège a été irréprochable.

¹ Dans ce paragraphe, p. 194, note 2, on relève le fait que lors d'un service funèbre célébré à Rome en février 1915, sur l'initiative des proviseurs de Saint-Julien, pour les prêtres et religieux belges, mis à mort par les troupes allemandes pendant l'invasion de la Belgique, aucun représentant de la cour pontificale n'intervint, tandis qu'au chant du *Te Deum* pour l'anniversaire de Guillaume II, il y eut assistance de cardinaux, de prélats et autres dignitaires pontificaux. Il est facile de comprendre que la première cérémonie ne revêtait qu'un caractère privé, tandis que la seconde était officielle et traditionnelle, puisqu'il s'agissait d'un souverain avec lequel le Saint-Siège entretenait des relations diplomatiques. Si l'intervention des personnalités ecclésiastiques à l'église nationale de l'*Anima* était un motif suffisant pour accuser le Saint-Siège de germanophilie, la même accusation devrait légitimement frapper le corps diplomatique de pays neutres, accrédité près le Vatican.

IV.

“ La garde autour du champ clos „.

Dans ce dernier chapitre (p. 201), auquel il lui plaît de donner un titre romanesque, l'auteur expose les faits d'ordre pratique qui, à son avis, prouvent une complicité effective et agissante du Saint-Siège au profit de l'Allemagne. Il se propose notamment de démontrer en trois paragraphes, que « la diplomatie pontificale s'est occupée, dès la première heure, de mettre obstacle à notre ravitaillement, de dissuader les neutres de se joindre à notre parti, enfin de briser le lien qui tient l'Entente assemblée » - Arrêtons-nous à cette dernière partie du réquisitoire.

1° - “ Mettre obstacle à notre ravitaillement „.

La première accusation portée contre le Saint-Siège est bien grave; les preuves pour l'établir devraient l'être aussi. On verra qu'il n'en est rien. Dans cette démonstration, nous laisserons naturellement de côté ce qui ne regarde pas le Saint-Siège.

L'anonyme débute ainsi (p. 202): « Entre le 7 et le 9 septembre suivant (1914), le comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne aux Etats-Unis, fit savoir à M. Lansing, secrétaire d'Etat, que si le gouvernement américain offrait sa médiation, l'Empereur ne la repousserait pas; et, le 10 du même mois, la *Tribuna* de Rome rapporta qu'« il n'était pas impossible que le délégué apostolique à Washington eût été chargé de faire une démarche confidentielle auprès du président pour s'entendre avec lui sur une proposition d'arbitrage ».

Tout d'abord, remarquons-le bien, il n'est nullement question ici de mettre obstacle au ravitaillement des nations de l'Entente; il s'agit d'un arbitrage, comme il est dit clairement. De plus, l'opinion émise par la *Tribuna* est vraiment de peu de poids: « il

n'est pas impossible », écrit-elle avec prudence. Quant à la démarche dont aurait été chargé le délégué apostolique à Washington, elle est tout entière œuvre d'imagination et ne repose sur aucun fondement.

L'auteur continue (p. 203): « Il fut en effet révélé plus tard (c'est le Pape lui-même qui l'a dit, le 5 avril 1915, au journaliste Karl von Wiegand) que Benoît XV avait chargé d'un message pour la Maison Blanche un des meilleurs amis du président; puis (divers journaux en ont donné la nouvelle) que des communications s'étaient établies entre Rome et Washington par Mgr Aversa, nonce apostolique au Brésil, et surtout par le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. Or voici ce que le Pape avait fait dire au président: « Juste, impartiale et neutre en même temps dans son attitude et ses efforts pour amener la guerre à sa fin, l'Amérique, quand le moment sera venu de faire la première démarche en vue de la paix, peut compter sur le plus ferme appui du Saint-Siège ».

Négligeons comme une affirmation ridicule « les communications établies entre Rome et Washington par Mgr Aversa, nonce apostolique au Brésil ». Le choix de l'intermédiaire aurait imposé à ces « communications » un trajet fort long et peu pratique. Mais les paroles du Pape se rapportent-elles à la suppression du ravitaillement par l'Amérique? Evidemment non. La suite logique des idées indique clairement qu'il s'agit de l'arbitrage. En outre, un instant de réflexion sur ce que le Pape aurait fait dire au Président suffit pour aboutir à la même conclusion. *Quand le moment sera venu de faire la première démarche en vue de la paix...*; couper les vivres aurait été en vérité une singulière démarche en vue de la paix! *L'Amérique ... peut compter sur le plus ferme appui du Saint-Siège*; de quelle manière le Saint-Siège aurait-il pu travailler à la suppression du ravitaillement des nations de l'Entente? Ce n'est pas sans doute en recourant à la force armée de la garde suisse, de la garde palatine et des gendarmes pontificaux.

D'autre part, rien de ce qu'ont pu dire Mgr Moeller, archevêque de Cincinnati, l'ambassadeur Bernstorff ou le docteur Dernburg ne peut engager le Saint-Siège. Supposer une entente entre Rome et ces personnages, serait rêver en plein jour. Passons donc

à l'audience que le Saint Père accorda, le 5 avril 1915, à Karl von Wiegand.

Celui-ci publia que le Souverain Pontife lui avait dit, au cours de cette audience (p. 205): « Si votre pays s'abstient de tout ce qui peut prolonger cette lutte de nations contre nations, alors l'Amérique peut par sa puissance et son influence contribuer beaucoup à hâter la fin de cette terrible guerre ». Et l'anonyme d'ajouter: « De quoi l'Amérique pouvait-elle s'abstenir qui pût prolonger la lutte, sinon de ravitailler l'Entente? Nul ne pouvait s'y tromper et nul ne s'y trompa ». Voilà l'unique argument qui sert de base à la dramatique accusation. Quelle en est la valeur?

A peine le compte rendu de M. Karl von Wiegand fut-il connu, que l'*Osservatore Romano* et le *Corriere d'Italia*, dans des articles officiels, déclarèrent que ce récit de l'audience était erroné, et que le Saint Père s'étant borné à faire des vœux pour une intervention amicale de l'Amérique, c'est-à-dire pour un arbitrage. Aux démentis des deux journaux romains vint se joindre celui du *New-York World*. Entre les deux versions de l'audience pontificale, aucun homme vraiment impartial et de bonne foi ne saurait hésiter. En tout cas, d'après les principes exposés ci-dessus, c'est à l'anonyme à prouver que sa version est la vraie. Or il n'offre pas même le commencement d'une preuve.

Si la chose en valait la peine, on pourrait ajouter les considérations suivantes: 1.° L'audience eut lieu par interprète, et tout le monde sait que les paroles subissent facilement, même sans qu'on le veuille, des altérations, quand elles passent par intermédiaire d'une langue dans une autre; - 2.° Karl von Wiegand lui-même en admet la possibilité quand il écrit: « Si j'ai bien compris les paroles de Sa Sainteté »; - 3.° La version de l'*Osservatore* et du *Corriere* concorde avec les paroles précédentes qui se rapportent à l'arbitrage, comme il a été déjà démontré.

En conséquence, l'accusation portée contre le Saint-Siège, de vouloir mettre obstacle à notre ravitaillement, manque complètement de base.

2° - « Dissuader les neutres de se joindre à notre parti ».

« Arrêter le ravitaillement des Alliés ne suffisait pas, continue sentencieusement l'anonyme, il fallait aussi les empêcher de se procurer des renforts ». A son avis, le Saint-Siège se serait encore rendu coupable de ce crime, en dissuadant l'Italie et les Etats-Unis de s'unir à l'Entente.

Voyons en premier lieu ce qu'il en est pour l'Italie.

Après ce que nous avons exposé au commencement du chapitre I, personne ne saurait s'étonner que par principe le Saint-Siège ne favorise pas la lutte entre les peuples et qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir la paix, lorsque la guerre vient à éclater.

Mais si le Saint-Siège ne pouvait que déplorer le fléau de la guerre, il avait des motifs particuliers de souhaiter que la conflagration ne s'étendît pas à l'Italie. Un dessein providentiel de Dieu a établi la chaire de Pierre dans la ville de Rome, d'où doit rayonner, comme de son centre, l'action bienfaisante de l'Eglise sur le monde entier. Or, il était aisé de prévoir les difficultés très graves et très nombreuses que l'entrée en guerre de l'Italie allait créer à la mission du Saint-Siège, laquelle doit rester libre de toute entrave et indépendante des compétitions particulières des nations. Au surplus, le Saint-Siège n'avait-il pas raison de redouter que, du jour où un cabinet radical succéderait à un ministère modéré, ou que le succès des armes se tournerait contre l'Italie, les difficultés pourraient empirer, jusqu'à devenir intolérables? On ne saurait donc faire un grief au Saint-Siège, d'avoir désiré le maintien de la paix en Italie, en conformité de vues avec le gouvernement et le peuple italien. Personne, en effet, n'ignore que, dès le début de la guerre, le gouvernement italien s'était déclaré pour la neutralité et que la grande majorité de la population approuvait alors cette politique: le ministre Nitti l'a reconnu lui-même en pleine Chambre sans soulever de protestations.

Le pays toutefois demandait en compensation à l'Autriche ses confins naturels avec Trente et Trieste, et pour appuyer sa de-

mande, il augmentait ses armements. Le « Livre vert » italien nous expose la série des négociations qui durèrent plusieurs mois, l'Autriche cédant en partie, sans donner pourtant pleine satisfaction aux revendications de l'Italie. Le Saint-Siège, qui désirait la conservation de la paix, aurait été heureux de voir les pourparlers aboutir à une entente. Sur ces entrefaites, le bruit d'une intervention plus active de sa part s'étant répandu dans le public, le secrétaire de la légation anglaise demanda au cardinal Secrétaire d'Etat s'il était vrai que le Saint-Siège avait fait pression sur l'Autriche, ou entamé avec elle des négociations en vue d'obtenir les concessions réclamées par l'Italie. La réponse fut négative; et le gouvernement anglais se déclara satisfait. Il n'est donc pas vrai que le Saint Père dissuada l'Italie neutre de se joindre aux belligérants de l'Entente. Aussi pouvons-nous conclure que la *Nazionale Zeitung* avait raison de nier qu'il y eût eu une médiation pontificale entre l'Italie et l'Autriche.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que, dès le jour où l'Italie se rallia à la cause de l'Entente, les directions du Saint-Siège furent très nettes. On eut soin de porter authentiquement à la connaissance des catholiques italiens que, malgré la solidarité spéciale qui les lie au Saint-Siège, leur condition cependant est toute différente de la sienne: ils sont citoyens d'un Etat particulier, tandis que le Saint-Siège est international et supernational. Les mandements des évêques, les circulaires des présidents de l'*Unione popolare* et de la *Gioventù cattolica*, expliquèrent tour à tour l'obligation de répondre vaillamment à l'appel de la patrie.

Passons à l'Amérique. L'action du Saint-Siège, d'après l'anonyme, se serait également déployée pour éviter une rupture entre les Etats-Unis et l'Allemagne, à l'occasion de l'affaire du *Lusitania*. Nous nions le fait. Quelles sont les preuves apportées?

L'auteur cite, en premier lieu, le *Messaggero*, qui « annonça, le 6 mai, que le Pape, à la prière de M. François Deloncle, ancien membre du parlement français ¹, était intervenu la veille, 5 mai, par

¹ L'auteur dit en note: « Ce détail n'a pas été vérifié; mais il est exact que M. François Deloncle était alors à Rome et fréquentait au Vatican ». - Si « ce détail » avait quelque

télégramme pour exhorter les deux chefs d'Etats à éviter la rupture ». L'*Osservatore* et l'*Agence Reuter* donnèrent un démenti à cette nouvelle.

Puis, vient la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, laquelle prétendait « savoir de source digne de foi que le Pape avait informé les Etats-Unis et l'Allemagne qu'il serait prêt à s'interposer dans le conflit entre les deux gouvernements. L'empereur a remercié le Pape de ses bonnes intentions... en rappelant son attention sur le fait que la réponse était déjà remise ».

Enfin une note du *Central News* de New-York, reçue à Londres le 7 mai au soir, disait: « Le Délégué apostolique, Mgr Bonzano, n'a eu aucun entretien avec le président Wilson, mais il a laissé à la Maison Blanche une lettre pour lui ».

L'anonyme, remaniant habilement ces nouvelles de journaux pour y saisir le moyen d'attaquer le Saint-Siège, observe (p. 210) que les deux télégrammes étaient adressés, non, comme le croyait le *Messaggero*, aux deux chefs d'Etats, ce qui fut démenti par l'*Osservatore* et l'*Agence Reuter*, mais à des intermédiaires, ce qui, d'après l'anonyme, n'aurait pas été démenti. Pourtant il n'est pas vrai que le *Messaggero* ait annoncé l'envoi de télégrammes adressés au président et à l'empereur: il publia que le Pape était intervenu la veille, 5 mai, par télégramme « pour exhorter les deux chefs d'Etat à éviter la rupture », et ces paroles peuvent s'entendre non seulement de télégrammes directs, mais aussi de télégrammes par voie indirecte. Ils doivent même plutôt s'entendre dans ce second sens, puisqu'il serait étrange que le Saint-Siège, ayant un représentant à Washington, eût adressé directement le télégramme au président. Par suite, le démenti de l'*Osservatore* et de l'*Agence Reuter* se rapporte non seulement à l'envoi de télégrammes directs, mais à tout envoi de télégrammes dans le but indiqué. Effectivement l'*Osservatore*, paru le soir du 4 mai avec la date du jour suivant, reproduisait un télégramme de l'*Agence Stefani*, ainsi conçu: « Une dépêche de Berlin via Amsterdam dit: le *Lokal-Anzeiger* affirme que la note allemande

fondement, comment expliquer que le gouvernement français n'ait pas fait de procès à cet ancien député? et s'il n'a aucun fondement, pourquoi l'auteur en fait-il usage dans son article?

est prête et sera remise demain. Elle annoncera que les sous-marins ont reçu l'ordre de se conformer au droit des gens ». La note fut remise par von Jagow à l'ambassadeur américain Gérard, le 4 mai à 5h40 de l'après-midi, et fut publiée textuellement par les journaux allemands, dès le lendemain, 5 mai. Est-il concevable que le Vatican, sachant que l'affaire était réglée, ait, comme le certifie l'anonyme, ordonné le 5 mai, à des intermédiaires de faire des démarches pour empêcher la rupture, démarches qui, tout bien considéré, n'auraient pu s'accomplir que dans l'espace de deux ou trois jours? Enfin est-il admissible, suivant la version du *Central News*, acceptée par l'auteur, que le délégué apostolique, après avoir reçu un mandat aussi grave et aussi délicat, se soit contenté d'écrire une lettre au président Wilson et n'ait pas voulu plutôt causer avec lui, fût-ce même par intermédiaire, afin d'obtenir immédiatement une réponse et d'avoir le temps de la transmettre?

Il est inutile d'insister davantage. L'anonyme écrit (p. 211 en note): « Un peu avant de s'entremettre dans le conflit germano-américain, Benoît XV avait proposé au président Wilson un projet de médiation destiné à procurer la paix générale ¹. Les deux démarches ont été souvent confondues, et c'est pourquoi il est assez difficile de distinguer ce qui se rapporte à l'une et à l'autre, même dans les documents originaux ». L'auteur aurait dû s'en apercevoir plus tôt et s'épargner la peine de rédiger de nombreuses pages, pleines d'insinuations sournoises et d'accusations sans fondement.

3° - « Briser le lien qui tient l'Entente assemblée », .

« C'est, poursuit l'auteur, pour servir l'intérêt supérieur de l'humanité, que la politique du Saint-Siège, depuis l'avènement de Benoît XV, n'a pas eu de plus constant souci que de dissoudre l'Entente ». Où ira-t-il chercher les preuves de cette affirmation colossale? Il commence par introduire dans son acte d'accusation des visiteurs anonymes inconnus au Vatican, lesquels lui auraient fait des confidences au sujet des appréciations et des combinaisons

¹ Ce projet est une autre fable, comme celui qui a trait à la question du « Lusitania ».

du Saint-Siège. Nous ne pouvons que négliger ces communiqués sans nom d'auteur, pour en venir à des faits plus concrets, mais toujours systématiquement dénaturés.

Afin de prouver que le Saint-Siège a voulu briser l'alliance franco-russe, l'anonyme rappelle (p. 213) le conseil donné par le Vatican au gouvernement français, de revendiquer l'église de Sainte-Sophie, au cas où Constantinople serait occupée par les puissances alliées, Angleterre, France, Russie, et où la célèbre basilique serait rendue au culte chrétien. Ce qui fut un témoignage de confiance et de bienveillance particulière du Saint-Siège à l'égard de la France, est présenté comme une odieuse tentative de rompre l'alliance de la France avec la Russie! Or voici l'exacte vérité sur cet incident.

Dans le chapitre I, nous avons dit combien le Saint-Siège était vivement et justement préoccupé des promesses faites par l'Entente à la Russie. En vue de conjurer les dangers extrêmement graves que la réalisation de ces promesses aurait fait courir à l'Eglise, le Saint-Siège s'efforça de protéger les intérêts catholiques, autant qu'il était en son pouvoir. Comme l'illustre basilique de Sainte-Sophie, depuis son origine jusqu'à l'occupation musulmane, avait toujours appartenu, sauf de courts intervalles, à l'Eglise catholique orientale, il semblait juste qu'au cas où elle serait enlevée à l'Islam, elle fût restituée à l'Eglise catholique, et, partant, attribuée à celle des trois nations alliées qui est catholique, c'est-à-dire à la France. La possession de Sainte-Sophie aurait donné à la France, avec un monument artistique de premier ordre, une influence prépondérante en tout l'Orient, et accru encore le prestige de son protectorat, que le Saint-Siège aurait confirmé par un acte solennel. Le cardinal Gasparri fit part de cet ensemble d'idées à M. René Bazin, alors de passage à Rome ¹, et demanda au cardinal Amette d'en entretenir

¹ On lira avec tout l'intérêt qu'elle mérite une lettre de M. René Bazin à M. La-visse, directeur de la *Revue de Paris*. Elle fut publiée par cette Revue dans la livraison du 15 décembre 1918.

Paris, 11 Novembre 1918.

Mon cher confrère,

Dans la *Revue de Paris* des 15 octobre et 1^{er} novembre, un écrivain, qui ne signe pas, a publié, contre la politique pontificale et, si on prend à la rigueur les intentions et les termes, contre le Pape Benoît XV, des pages qui ont dû paraître, à d'autres encore

M. Cambon. Celui-ci trouva le projet irréalisable, à cause « des convoitises russes ».

Tels sont les faits. Au lecteur de juger s'ils constituent, de la part du Saint-Siège, une tentative ayant pour but de rompre au profit de l'Allemagne l'alliance de la France avec la Russie. Comme le règlement relatif à d'autres convoitises inadmissibles de la Russie fut renvoyé à la fin de la guerre, afin de ne pas troubler l'union, de même le règlement de l'entrée en possession de Saint-Sophie pou-

qu'à moi, lourdes d'accusations et légères de preuves. Je les ai trouvées singulièrement éloignées de l'esprit et de la méthode de l'histoire. Mon étonnement n'a pas été moindre de m'y voir nommé. Et à quelle occasion! D'après l'auteur, j'aurais, involontairement, failli mettre en danger l'alliance franco-russe. Ce n'est pas rien! Voyons donc si les faits répondent à l'espoir qu'on a mis en eux. Ils sont racontés en bonne place, dans un paragraphe où l'on prétend prouver que la diplomatie du Saint-Siège a cherché à « briser le lien qui tient l'Entente assemblée ». Quelques lignes d'introduction, brèves et tranchantes, les précèdent, comme il convient quand on énonce un grand dessein, et qu'on va le soutenir d'arguments à sa taille.

Que s'est-il donc passé? Mes souvenirs sont très nets.

Un voyageur traverse Rome, au printemps 1915; il n'a reçu de personne mission d'y venir, il n'y remplit aucune charge, même il est libre de ces projets d'information, de sacrés conseils, de renouvellement du monde par nos petites méthodes, qui s'emparent de tant de visiteurs de Rome. Ce voyageur va naturellement au Vatican, il a l'insigne honneur d'être reçu par le Souverain Pontife, rend visite à quelques prélats, retrouve, dans la ville, des amis de l'avant-veille. Il voit que le Pape souffre de penser que, le jour de la victoire, la basilique de Sainte-Sophie, bâtie par Justinien, sur les ruines de l'ancienne basilique de Constantin, par un prince catholique, pour le culte catholique, doit, d'après des accords non publiés, connus seulement par la renommée, être remise aux mains des Russes, avec la ville de Constantinople, avec les Détroits, avec la domination de l'Orient. Si les stipulations projetées sont maintenues, la célèbre église, depuis longtemps en servitude, désaffectée, inhabitée, devenue mosquée, passera donc au schisme grec: cette merveille, consacrée par l'onction catholique, ne verra point réparée l'injure qu'elle a subie. Elle servira l'influence russe qui, religieusement, s'opposerait à l'influence française.

Je n'avais pu causer de ces choses, avec plusieurs personnages, italiens ou français, sans ressentir très vivement la peine d'une telle injustice, alors probable. N'ayant pas d'autre puissance, je pensai que je pourrais, du moins, sur ce grave sujet publier une note dans un journal. Je l'ai écrite, je l'ai envoyée à Paris. L'article, comme tant d'autres, a été supprimé par la censure. Seul M. XXX a pu, sans doute, en avoir connaissance.

Que deviennent ces faits sous la plume de l'anonyme rédacteur de la Revue de Paris? Les lecteurs s'en souviennent. Noirs desseins de la politique pontificale, pièges tendus à ma candeur, danger grave couru par l'alliance franco-russe, intelligence suprême de la censure sauvant le monde: toutes les grandes orgues sont en mouvement. Il suffit de rappeler la phrase du début et celle de la fin, pour voir ce que certaines gens peuvent faire de bruit avec peu de chose. C'est une faculté qui voisine avec le don de création, bien qu'elle soit d'un ordre moins relevé.

« Exciter l'animosité de la France contre l'Angleterre, et de l'Italie contre l'Angleterre et la France, ne pouvait mener bien loin si l'on ne réussissait, en même temps,

vait être remis à cette date, et alors le gouvernement français, appuyé vraisemblablement par l'Angleterre, aurait pu, sans aucun danger, soutenir ce point de vue, conforme aux intérêts de la France et de l'Eglise catholique.

Mais l'anonyme de la *Revue de Paris* donne beaucoup plus d'importance aux « sollicitations » du Saint-Siège et de ses représentants en vue d'une paix séparée.

Ces « sollicitations » pour une paix séparée entre la Belgique et l'Allemagne méritent d'être rapportées dans les termes mêmes de l'auteur (p. 214): « Que l'Allemagne ait, à plusieurs reprises, essayé de traiter seule à seule avec la Belgique, la chose est acquise à l'histoire; que le nonce Tacci se soit, avec ou sans permission de son maître, mêlé à l'une de ces intrigues en décembre 1915 et janvier 1916, il est possible et près d'être certain. L'entremise du nonce entre le gouvernement allemand et le gouvernement belge a été niée par l'*Osservatore Romano*, et la démarche impériale auprès du gouvernement belge par la légation de Belgique en Angleterre. Il se pourrait cependant que Mgr Tacci eût fait des ouvertures au cardinal Mercier, et que le Pape eût convoqué le primat de Belgique à Rome moins pour le consulter sur l'organisation de la Con-

à briser l'alliance franco-russe. La chancellerie pontificale en voulut tenter l'aventure.... la censure se méfia et, d'un coup de ciseau, conjura le danger ».

En vérité, l'idée fixe conduit ceux qu'elle possède à tout dramatiser. Qui peut dire sérieusement que la France eût couru le moindre péril si, voilà trois ans, un article eût paru, demandant qu'au jour de la paix, une basilique de Constantinople fit retour à l'Eglise Mère? Quels sont les catholiques qui n'ont pas formé ce vœu-là? Tous, tous sont d'accord, comme ils l'étaient en 1915. Et pourquoi ne pas l'exprimer, avec mesure, mais nettement, sans périphrase, comme il faut dire les choses pour être entendu? Les termes d'un convention conditionnelle, - aujourd'hui ruinée d'ailleurs, - sont-ils tellement sacrés qu'ils échappent à toute observation? Le prestige de la France n'eût-il pas grandi dans tout l'Orient, si nous avions, là encore, mieux compris qu'il existe un lien mystérieux et certain entre notre honneur et celui de l'Eglise? Et l'on ferait un reproche à un écrivain catholique d'avoir eu cette idée de justice? d'avoir essayé de la dire? on imagine je ne sais quelle machination, quand le bon sens, l'intérêt français et la foi dictent eux-mêmes la solution? Quel abus des mots! Que toute cette querelle est pitoyable! Et j'ajoute que la qualité d'un argument pareil, l'idée seule d'en faire usage, montrent ce que vaut la thèse elle-même.

Recevez, je vous prie, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

RENÉ BAZIN.

grégation des Séminaires et Universités, que pour lui mieux faire entendre les vrais intérêts de son peuple. Le fait pourtant n'est pas prouvé. Ce qui par contre est prouvé c'est que du 2 au 10 janvier 1916, une mission de catholiques allemands, parmi lesquels on nomme Belzer, Herold, Irl, Welstein, Meyer, Neuhaus, Kuckhof, s'en fut en Belgique prêcher au nom du Pape, à ce qu'ils disaient, la paix séparée. Les évêques belges protestèrent que c'était là mentir, mais le nonce se tint coi et le Pape resta muet »¹.

Voilà qui est précis: les noms, la date, l'affirmation de la preuve, tout est condensé pour l'effet voulu d'écrasement. Abordons ce bloc, car dans ces lignes nous saisissons sur le vif et comme dans un raccourci révélateur toute la méthode de l'anonyme. Afin de séduire le lecteur dont la curiosité n'est pas en défiance, il s'abrite derrière une apparente modération de langage; il a recours à la tactique qui consiste à laisser croire qu'on se ferait scrupule d'aller au-delà du degré de probabilité que l'on possède. Comment résister à une conscience d'historien si pleine de droiture et de candeur? Or il se trouve que ce qui est insinué avec tant de précautions, aussi bien que ce qui est avancé comme prouvé, n'a pas l'ombre de vérité. Mgr Tacci, aujourd'hui majordome de Sa Sainteté, nous apporte à ce sujet un témoignage catégorique: « Tout est faux dans ce récit, affirme-t-il, tout du commencement à la fin ».

Mais voici le démenti le plus humiliant qu'un écrivain puisse recevoir. Nous avons prié Mgr Nicotra, nouveau nonce en Belgique, qui s'est rendu tout récemment à son poste, de vouloir bien soumettre au cardinal Mercier les trois questions suivantes:

1.° - Est-il vrai qu'en 1916 « une mission composée de catholiques allemands s'en fut en Belgique prêcher la paix séparée » entre la Belgique et l'Allemagne?

2.° - Est-il vrai que cette mission prêchait la paix séparée « au nom du Pape? »

3.° - Est-il vrai que « les évêques belges protestèrent que c'était là mentir? »

¹ Nous avons parlé au chap. II, d'une autre prétendue sollicitation à conclure une paix séparée entre la Belgique et l'Allemagne, rappelée ici par l'auteur.

Le cardinal Mercier a répondu le 25 janvier 1919: « Je n'ai jamais vu les personnes dont il s'agit. - Je n'ai jamais entendu parler de mission allemande pour la paix séparée. - La protestation de l'épiscopat belge n'a jamais eu lieu. - Tout ce récit est pure invention ».

Un commentaire ne pourrait qu'affaiblir la portée de ces paroles, et cet exemple à lui seul est suffisant pour renseigner une fois pour toutes sur la documentation de l'anonyme. Celui-ci, dans une note, allègue une seule source d'information: *Il Piccolo*, journal anticlérical de Rome! Si ce qu'il présente comme *prouvé*, repose sur une telle autorité, que dire de ce qu'il donne comme *possible*, *probable* ou *presque certain*?

Après la Belgique, c'est le tour de la France. L'anonyme (p. 215) découvre une grave sollicitation à la paix séparée entre la France et l'Autriche dans l'entrevue du cardinal Secrétaire d'Etat avec M. Helsey, correspondant du *Journal* de Paris. Il est facile de reconstituer l'histoire véridique de cette entrevue, à l'aide des documents de la Secrétairerie d'Etat.

Le directeur du *Journal* exposa à Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, les avantages qui pourraient résulter pour la religion catholique en France, s'il obtenait du cardinal Gasparri une entrevue, à laquelle serait donnée ensuite toute la publicité désirable. Mgr Baudrillart, après en avoir conféré avec le cardinal Amette, conseilla au cardinal Gasparri d'accepter la proposition. L'entretien eut lieu, et le texte du compte rendu, envoyé à Mgr Baudrillart, qui y donna son adhésion, ainsi que le cardinal archevêque de Paris, fut publié dans le *Journal* du 31 Août 1916¹. Cette interview, comme bien l'on pense, fit meilleure impression en France qu'en Allemagne.

Quelques semaines plus tard, le *Popolo d'Italia* attribuait au cardinal Gasparri les réflexions suivantes: « Est-il possible que la République ne comprenne pas la menace russe? qu'elle ne voie pas ces deux bras monstrueux qui se tendent pour étrangler l'Europe?

¹ Inutile d'ajouter qu'à cette époque Mgr Baudrillart, le cardinal Amette et à plus forte raison la Secrétairerie d'Etat, ignoraient les faits que tout le monde connaît aujourd'hui et qui ont amené l'arrestation du directeur du *Journal*.

Avant peu d'années, les Slaves nous engloutiront, la France perdra toute son influence et la religion catholique vivra de tristes jours. ... L'Angleterre suivra comme toujours ses intérêts... Ne me parlez pas de l'Italie. Avez-vous jamais pensé aux appétits d'une Italie victorieuse? ... Détruire l'Autriche, mon Dieu! mais quelle politique de folie! Et pourquoi faire? pour la donner à qui? ... Que la France réfléchisse à ce qu'elle fait, à l'avenir qu'elle se prépare.... La France, je vous le répète, a tout intérêt à se mettre d'accord avec nous ». Voilà, d'après l'anonyme, une sollicitation à la paix séparée entre la France et l'Autriche. La réponse est facile.

Un communiqué officiel de l'*Osservatore Romano* déclara ces propos *imaginaires, faux, inexistantes*, et, pendant que celui ou celle qui les avait communiqués au *Popolo d'Italia*, soutenait que M. Helsey les avait répétés comme les paroles mêmes prononcées par le cardinal Gasparri, M. Helsey envoya télégraphiquement de Salonique un démenti formel. L'anonyme assure qu'on ne doit aucunement tenir compte de ces démentis, et que les propos attribués au cardinal Secrétaire d'Etat sont authentiques. Y a-t-il des preuves? Une fois de plus l'anonyme se dispense d'en apporter.

En outre, si l'on admettait, par pure hypothèse et par manière de raisonnement, la vérité de ces affirmations, il faudrait pourtant reconnaître que le conseil donné à la France n'était pas de combiner une paix séparée avec l'Autriche, mais bien plutôt de supprimer de son programme de guerre la dislocation de ce pays. Ce conseil aurait-il donc été si mauvais? Des hommes politiques, appuyés par des organes importants de l'opinion publique en France et ailleurs, ne pensent-ils pas déjà qu'une Autriche fédérative, dégagée d'alliances, aurait peut-être mieux valu, à tous les points de vue, que la désagrégation de l'empire austro-hongrois en une multitude d'entités politiques indépendantes?

Ce n'est pas seulement de l'entretien démenti de M. Helsey avec le cardinal Secrétaire d'Etat que l'anonyme essaye de faire surgir la preuve des sollicitations à une paix séparée entre la France et l'Autriche. Errant à travers la Cour pontificale, avec une âme subtile et chercheuse, une oreille toujours ouverte aux contes et aux fables, il quitte l'antichambre du Secrétaire d'Etat et monte tout

droit à la salle du Consistoire. C'est là, si on l'en croit, que, le 4 décembre 1916, le Saint Père s'appliqua à « briser le lien qui tient l'Entente assemblée ». « Le Saint-Siège, dit-il gravement, songeait alors à un rapprochement franco-autrichien par où il se flattait d'amener la France, soit à signer la paix séparée, soit à réclamer de ses alliés qu'on en vînt à négocier la paix générale. Et c'est pour s'attirer la faveur de notre peuple et l'incliner plus aisément à ses desseins que le Pape, au consistoire de décembre 1916, donna la pourpre à trois de nos évêques » (p. 216).

Franchement, une fois de plus, l'anonyme, qui pourtant vise au sérieux, se montre divertissant. L'opinion a universellement considéré la création simultanée de trois cardinaux français comme un témoignage de bienveillance souveraine octroyée à la France. Les Empires centraux ne s'y méprirent point et en manifestèrent une vive irritation. Mais notre auteur y voit, au contraire, un moyen très adroitement choisi par le Saint-Siège pour rapprocher la France de l'Autriche. N'a-t-il pas lu, dans les LETTRES du cardinal d'Ossat, que « dans la cour romaine, il y a plus de finesse qu'en tout le reste du monde ».

Pour donner plus de force à sa démonstration, il fait appel à un argument tout à fait inattendu: il cite la lettre de l'empereur Charles au prince Sixte de Bourbon. « Quelques semaines après, écrit-il (du 4 décembre au 31 mars, il n'y a que quelques semaines!) le prince Sixte de Bourbon communiquait au président de la République la fameuse lettre de l'empereur Charles » (p. 216). Tout le monde sait que cette lettre, ignorée du comte Czernin, chef du gouvernement, produisit une impression désastreuse en Autriche, tout d'abord à la cour de Vienne, où elle indisposa fortement les esprits contre la personne de l'empereur et contre la famille royale, et où l'on y vit une tactique destinée à séparer l'Autriche de l'Allemagne. Pour l'anonyme, c'est un instrument préparé pour « briser le lien de l'Entente ». Quant au Saint-Siège, afin d'atteindre ce même but, il favorise la France et mécontente l'Autriche!

Voilà un dernier exemple de ces « manifestations qui, étudiées ensemble, sévèrement critiquées, contrôlées les unes par les

autres, ... révèlent ... le vrai jeu de la politique vaticane » (p. 883). Bref, voilà du contrôle et voilà de la critique!

La manœuvre échoua, conclut mélancoliquement l'anonyme. Oui, dirons-nous, celle-là et d'autres encore ¹.

* * *

Nous avons analysé suffisamment les diverses parties de « *la Politique de Benoît XV* ». Les lecteurs qui nous auront suivi, se seront rendu compte avec nous de la manière dont l'auteur expose et interprète les faits, des raisonnements d'étrange logique dans lesquels il les enveloppe, des conclusions hostiles qu'il en tire. Sans avoir examiné en détail toutes les assertions gratuites, dans une étude qui doit avoir ses bornes, nous croyons en avoir dit assez pour établir que les articles de la *Revue de Paris* sont un réquisitoire passionné, débordant d'accusations et d'attaques dont l'audace essaie en vain de voiler la faiblesse et l'inanité.

L'acrimonieux censeur du Saint-Siège méconnaît entièrement la loi d'impartialité et la mission traditionnelle de conciliation et de pacification de la Papauté. Pour échafauder ses raisonnements, il fait appel au procédé qui consiste à se nanter d'un arsenal de

¹ Sur le point de conclure, l'auteur anonyme énumère en note (p. 220) les points les plus saillants de ce qu'il appelle le développement de la politique pontificale. Dans cette liste se glissent en sourdine deux points dont il n'a pas été fait mention formelle au cours des deux articles et qui, cités dans cette récapitulation, se présentent comme deux solutions acquises et dont la certitude serait établie. Ainsi l'anonyme reste jusqu'à la fin fidèle à sa méthode. Il écrit donc : « participation, encore mal définie, mais certaine, à la propagande défaitiste qui prépara la déroute de Caporetto; publication, d'accord avec l'Allemagne, de la note pacifiste du 1^{er} août 1917 ». La première accusation est une infamie ramassée dans les bas-fonds des loges maçonniques et qu'il n'y a qu'à repousser avec le plus profond mépris. Elle se fonde sur un article du *Corriere del Friuli*. Or le Saint-Siège supprima ce journal qui dépendait de l'évêché, tandis que l'autorité militaire ne fit que le suspendre temporairement; et la suppression fut maintenue même après que le tribunal militaire eut absous de tout reproche de défaitisme les rédacteurs de l'article incriminé. Comment peut-on dire que le Saint-Siège est intervenu pour parer le scandale? Quant à l'accord avec l'Allemagne pour la publication de la note du 1^{er} août 1917, il a été démontré à cette époque, avec profusion de preuves, qu'un tel accord n'a jamais existé. Qu'il nous suffise ici de rappeler ce que nous avons déjà dit, à savoir que les conditions de la paix pontificale ont été substantiellement reproduites par M. Lloyd George et par M. Wilson. Dira-t-on aussi que le premier ministre d'Angleterre et le président des Etats-Unis s'étaient mis d'accord avec l'Allemagne?

commérages, de propos anonymes, d'interviews, de confidences incontrôlables. Puis, à l'aide d'une combinaison savante de ces affirmations tendancieuses, hasardées, chancelantes et indéçises, avec recours fréquent au guet-apens de l'insinuation perfide, il articule ses griefs d'une façon arbitraire, en dehors de toute méthode critique. Substituant ainsi l'exploration de l'arrière-pensée mystérieuse du Saint-Siège à l'étude directe et loyale des faits et des documents incontestables, il met à tout instant sa propre pensée fixe et préconçue, à la place de l'idée vraie du Saint-Siège. Sa construction, qui n'est que façade, est inévitablement vouée à la ruine.

Au demeurant, que penser d'un écrivain « catholique » - il le dit et peut-être le croit-il, - qui, par un tel oubli de respect et un tel déni de justice, livre le Pape et le Saint-Siège à la vindicte des nations de l'Entente, comme ayant eu partie liée avec les Empires centraux, ou du moins comme ayant été le jouet de leurs visées et la dupe de leurs intrigues! Jeter, par l'arme de la publicité, cette incrimination à la tête du Père de famille, c'est offenser tous les fils dans leurs sentiments les plus délicats et les plus vifs. Surtout c'est blesser la vérité et, puisque cet écrivain a la prétention de faire de l'histoire, l'histoire, dans sa justice, lui infligera un solennel démenti.

Rome, le 2 février 1919.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS . . . ,	5
I. - LES INTÉRÊTS DU SAINT-SIÈGE ET LES DEUX COALITIONS .	8
II. - LES SOURCES.	18
III. - LA SENTENCE PONTIFICALE	34
1°. - <i>La violation de la neutralité belge</i>	37
2°. - <i>La restauration de la justice</i>	45
3°. - <i>Les méthodes de guerre</i>	49
IV. - LA GARDE AUTOUR DU CHAMP CLOS	56
1°. - <i>Mettre obstacle à notre ravitaillement</i>	56
2°. - <i>Dissuader les neutres de se joindre à notre parti</i>	59
3°. - <i>Briser le lien qui tient l'Entente assemblée</i> .	62
CONCLUSION	70

Prix: 1 fr.